



UNION DES COMITES D'INTERETS LOCAUX DU GRAND LYON

ASSEMBLEE GENERALE DE CONCERTATION DU 17 DECEMBRE 2008

Intervention du Président Michel SALAGER

Rapport d'activités et moral 2007/2008

Je tiens d'abord à remercier, le Président Gérard COLLOMB qui a bien voulu, pour la 8^{ème} année consécutive, nous accueillir au Grand Lyon.

Cette année, les impératifs de son calendrier ne lui ont pas permis de participer à notre Assemblée, c'est M. Gérard CLAISSE, Vice-président du Grand Lyon, chargé de la participation citoyenne et du Conseil de Développement, qui le représente. Nous l'en remercions vivement.

Merci aussi à tous les élus, aux fonctionnaires et aux techniciens qui nous font également l'honneur d'être présents ce soir ; qu'ils m'excusent de ne pas les citer tous.

Merci à vous tous de votre participation.

Cette manifestation se déroulera en trois temps :

- Le rapport d'activité de l'UCIL
- L'intervention du Vice-président Gérard CLAISSE [et de M. Jacky DARNE, Vice-président, chargé des Finances, coordinateur du pôle ressources et institutions]
- Les réponses aux questions posées par les CIL et l'UCIL.

Après nos débats, nous aurons le plaisir de nous retrouver autour du verre de l'amitié.

2008 a été endeuillée malheureusement par les décès de,

- René BERTRAND, ancien Secrétaire général de l'UCIL, en janvier,
- Paul HAYNAUD, président fondateur du CIL intercommunal de Lyon-La Plaine-Sainte-Foy, en février
- Paul SCHERRER, Notre président-fondateur le 1^{er} novembre,
- Michel VILLEROT, ancien président du CIL Mutualité-Préfecture et membre du comité directeur de l'UCIL, le 24 novembre,
- et de Serge WISTEN, ancien président du CIL Grand Trou-Moulin à Vent en début d'année.

Je tiens à rendre hommage à chacun pour l'engagement qu'ils ont pris pour le bien de la Cité. Je passe la parole à Denis EYRAUD pour un hommage particulier à Paul SCHERRER.

I - Panorama 2007/2008

Il a été marqué par un changement de présidence et un renouvellement du bureau. Denis EYRAUD, ainsi qu'il l'avait annoncé en début de mandat a décidé de ne pas aller au terme de son 3^{ème}. J'espère être à la hauteur de l'honneur qu'il m'est donné de lui succéder. J'en profite pour lui témoigner, en mon nom et celui de tous les CIL, toute notre amitié et notre reconnaissance pour ce qu'il a fait au bénéfice de l'UCIL, confirmant sa stature, valorisant sa représentativité et son rôle incontournable dans la concertation. Président d'Honneur, il est toujours présent parmi nous et continue de porter haut le flambeau de l'UCIL.

Le nouveau bureau

A été renouvelé, le 10 mars dernier, avec :

Deux Vice présidents : Marie-Pierre ANDRE, présidente du *CIL du Point du Jour* et Gérard FAIVRE, président du *CIL de Monplaisir*.

Secrétaire générale : Monique PIGNARD, présidente du *CIL Sauvons les pentes de la Croix-Rousse*, et Secrétaire adjointe : Evelyne COLOMBET du *CIL de Vaise* ;

Trésorière : Monique MORDANT, présidente du *CIL St-Just-St-Irénée-Fourvière* et Trésorier adjoint : Jacques RECORBET président du *CIL Université-Jean Macé-Berthelot*.

Et dans son Comité Directeur : Paul SCHERRER et Denis EYRAUD, Présidents d'Honneur et Régis NEYRET, chargé du patrimoine.

Monique PIGNARD, démissionnaire pour raisons de santé – Nous lui adressons toute notre gratitude pour son investissement – Pierre-Yves TESSE a accepté d'assurer l'intérim jusqu'à la prochaine AG.

Philippe PAILLARD, chargé du patrimoine, a rejoint le comité au côté des autres présidents de CIL qui y siègent.

A tous, merci pour ce que vous apportez à l'UCIL.

Quelques éléments clés

Depuis la dernière Assemblée Générale du 5 mars 2007, Denis EYRAUD, a participé à plus de 140 réunions de représentation et de travail relatives à sa fonction dont 8 assemblées de CIL, 11 Comités Directeurs et 5 Conseil d'Administration de l'UCIL.

Depuis mon élection, le rythme ne s'est pas ralenti avec quelque 120 réunions dont 8 Comités directeurs et 3 conseils d'administration, avec des CIL, des rencontres avec des maires et élus d'arrondissements, des élus de la ville de Lyon, d'autres communes ou du Grand Lyon, des techniciens, et les séances des CCSPL ou du CDD.

Nos CA, la plupart thématiques, ont été consacrés :

- Aux avancées du SCOT et du PADD par M Laurent SAUZAY, directeur du SEPAL,
- La « Vision Métropolitaine-Lyon 2020 », présentée par Mme Corinne TOURASSE, Directrice de la DPSA (Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération) et Pierre-Yves TESSE, Président du CIL Centre-Presqu'Île en charge de la rédaction de l'avis de l'UCIL sur ce sujet.
- La DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) de l'agglomération lyonnaise, par M. Bernard CONSTANTIN, Directeur d'Etudes et Prospectives au Secrétariat Général aux Affaires Régionales.
- Les Marchés, débattus avec Mme Marie-Odile FONDEUR, Conseillère municipale de Lyon, chargée du Commerce, de l'Artisanat et des Marchés.
- La présentation du Conseil de Développement par son président Jean FREBAULT.
- La visite de l'usine d'incinération de Gerland, suivie, au Centre Technique du Cuir, d'une présentation par M. Bruno COUDRET, Directeur de la propreté du Grand Lyon, et ses adjoints.
- La visite de Confluence et de TLM avec l'assistance à l'émission « Le grand débat ».
- Un débat interne sur la démocratie participative et un bilan 6 ans après la création des Conseils de quartier.
- Le 6 novembre 2007, à l'occasion de l'Assemblée de Concertation, le Président Gérard COLLOMB, accompagné de Vice-présidents, d'élus, de fonctionnaires et de techniciens de l'Agglomération lyonnaise et du Président du Sytral, Bernard RIVALTA, nous a consacré, une fois de plus, plus de 3 heures de son temps, montrant par là tout l'intérêt qu'il porte à notre mouvement. Ce rendez-vous annuel constitue pour nous un moment fort d'informations et d'échanges.

Le travail du président, du bureau et du comité directeur de l'UCIL ne se limite pas à la participation aux réunions institutionnelles. L'action nécessite souvent, pour un certain nombre d'entre eux, un travail de démarches, rédaction, préparation de documents, de réunions, bureaux, échanges de mails ou téléphoniques qui sont difficilement quantifiables. Clara SOLIS, notre secrétaire, y joue un rôle premier et je tiens à l'en remercier publiquement.

II - La participation aux instances de concertation

Je ne citerai donc que les activités principales ou particulières qui ont jalonné cette période.

21/- Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL).

L'UCIL participe aux CCSPL :

Du Grand Lyon, présidée par M Gérard CLAISSE, qui outre ses séances plénières, est organisée en groupes de travail sur 3 domaines phares :

- l'eau et l'assainissement,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- les parcs de stationnement

Y participent, Denis EYRAUD, Marie-Pierre ANDRE et moi-même.

Je rappellerai le travail important réalisé à l'occasion de la « révision quinquennale du contrat d'affermage de la distribution de l'eau », auquel nous avons contribué et qui a abouti à une baisse effective de 15,5% par rapport au prix que le m³ aurait été atteint cette année. Je ne reviendrai pas sur les explications très complètes, l'an dernier, de Denis EYRAUD Il s'agit d'une avancée d'importance dans le processus de participation des citoyens à la vie de la métropole. L'UCIL renouvelle sa demande de participer, suffisamment en amont, aux réflexions à mener sur la prochaine révision quinquennale et sur les futurs contrats de délégation, ou les modalités de gestion en régie, qui succéderont au dispositif actuel, afin que l'expérience acquise puisse profiter pour l'avenir.

Par contre il faut déplorer la mise en sommeil du groupe de travail sur les « déchets », un des soucis premiers de nos concitoyens.

De la Ville de Lyon, présidée successivement par MM. Yvon DESCHAMPS, Adjoint délégué aux finances et Richard BRUMM, comme celle du Grand Lyon, elle a un champ d'intervention très large. Elle n'est pas organisée en groupes de travail. J'y représente l'UCIL avec Denis EYRAUD et Marie Pierre ANDRE.

Du Département et de la Région, la CCSPL du département concerne essentiellement la mise en délégation de service public de restaurants de collège et de lignes de transport en commun.

Du SYTRAL, le président de l'UCIL ou son suppléant y participent et assistent aux Comités Syndicaux. Notre Fédération, consciente de l'importance pour les habitants de l'accroissement, en qualité et en quantité, de l'offre de transports en commun, a créé, dès 2006, une Commission permanente « *Transports* » dont la responsabilité a été confiée à Jean-Marc

LEFEBVRE (CIL de Montchat). Une étude détaillée a fait l'objet d'un rapport remis au président du SYTRAL, Bernard RIVALTA. Des contacts ont été institutionnalisés avec Mme Valérie GUILLOU, Directrice Exploitation. Depuis le début de 2008, des présentations des réseaux, suivies de visites des PC autobus, métro et tramway, ont été organisées au bénéfice de la commission.

Les travaux de cette commission, depuis 2008, sont étendus aux *déplacements*.

Quelques mots ici, sur le vélo, dont l'usage a été largement intensifié grâce à l'engouement de Vélo'V. La commission interne permanente, présidée par Pierre-Yves TESSE a communiqué ses premières conclusions à Gilles VESCO, Vice-président du Grand Lyon chargé des modes de déplacement doux. L'amélioration de la circulation des vélos et leur utilisation « civique » sont nos soucis premiers.

Encore merci à tous pour le travail fourni.

22/ Le Conseil de Développement du Grand Lyon

Notre fédération espère beaucoup des travaux du Conseil de Développement impulsé par son président Jean FREBAULT. L'UCIL a déjà rendu des avis estimés constructifs sur les grands dossiers sur lesquels il a été consulté. Pour mémoire, l'UCIL dispose de 5 sièges, occupés par :

- Denis EYRAUD, Pierre-Yves TESSE, Michel SALAGER, Marie-Pierre ANDRÉ, Présidente du CIL du «Point du Jour», qui a remplacé Joëlle SANGOUARD du CIL de «Lyon-La Plaine-Sainte Foy», titulaire de mandats électifs et Danièle COSTE, membre du CIL «Viniciacum» et présidente de la fédération du patrimoine de l'Est lyonnais.

Je tiens à les remercier pour leur implication, leur travail et le temps qu'ils y consacrent.

Le président de l'UCIL siège au bureau du Conseil ainsi que Pierre-Yves TESSE, responsable de la commission SCOT. Nous participons à la plupart des divers groupes de travail : « SCOT, Vivre ensemble-Cohésion sociale, Lyon 2020 - Vision métropolitaine, Agenda 21, Aménagement et déplacements, Développement durable, Solidarité internationale, Culture, etc. »

Pour préparer ces travaux, l'UCIL a créé une commission interne permanente « SCOT » animée par Pierre-Yves TESSE, spécialiste de la question. Après avoir pris l'avis des CIL, nous avons fourni des contributions sur le projet de PADD, «Lyon 2020, Vision Métropolitaine» et dernièrement sur « le plan de mandat » dont l'intérêt a été relevé par le Président Gérard COLLOMB lors de la dernière plénière. Cette commission interne a vocation à œuvrer encore longtemps pour faire entendre l'avis des habitants durant tout le processus d'élaboration et d'approbation. Toute notre gratitude à Pierre-Yves TESSE qui a pris en charge cet important travail d'initiative et de synthèse.

Une place ici, pour parler des infrastructures de contournement de Lyon. Une des préoccupations majeures de l'UCIL, apparue à l'évidence pertinente dans les dossiers de PADD du SCOT et de la Vision Métropolitaine, est la réalisation d'un schéma cohérent routier et autoroutier périphérique de Lyon. Il est totalement aberrant que l'autoroute principale Nord-Sud puisse encore aujourd'hui passer au centre-ville. Le déclassement de l'autoroute A6/A7 au centre-ville devrait être la priorité des priorités de l'actuel mandat, mais celui-ci ne saurait se faire indépendamment de la réalisation du contournement de Lyon. Il ne faut pas pour autant passer sous silence la nécessité impérieuse de réaliser le contournement ferré du fret.

23/ Les Grands projets.

Comme toujours, l'UCIL participe aux réunions de concertation sur les grands projets d'agglomération, aux côtés des CIL concernés : « le Carré de Soie » à Vaulx-en-Velin, pour lequel l'UCIL, avec d'autres associations dont le CIL de Cusset, milite en particulier pour la préservation du bâtiment de façade de l'usine TASE. Après les « Berges du Rhône », projet auquel nous avons été associés, nous souhaitons la réussite de « des Rives de la Saône ». Mais aussi... le Parc Sergent Blandan, la Confluence et le devenir des prisons de Lyon, l'Hôtel-Dieu, le percement du 2nd tube du tunnel de la Croix-Rousse, le quartier de la Buire, la City de la Part-Dieu, l'extension des Transports en commun, le Grand stade, etc.....la liste n'est pas exhaustive.

Michel MAREC, Vice-président de Centre-Presqu'île, a présenté une étude de parc-auto subaquatique sous la Saône, destinée à résoudre le problème du stationnement en centre-ville joint à la réappropriation de la ville par l'homme, en collaboration avec la Renaissance du Vieux Lyon. L'UCIL soutient cette étude qui a été remise au président Gérard COLLOMB qui l'a soumise à ses services techniques. L'UCIL est pleinement dans son rôle de laboratoire d'idées et j'oserais dire en pleine actualité.

24/ Commissions diverses

La Commission des Sites, les présidents de l'UCIL et du patrimoine Rhônalpin, Eddie GILLES DI PIERNO, siègent à la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, présidée par le Préfet, consultée sur les règlements locaux de la publicité, l'utilisation ou la modification de sites classés.

L'Office du Tourisme du Grand Lyon et le CAUE, Denis EYRAUD vient d'être réélu au Conseil d'Administration et au Bureau de l'Office du Tourisme du Grand Lyon et au Conseil d'Administration du CAUE du Rhône (Conseil en architecture, urbanisme et environnement).

III – La vie de l'UCIL, ses fondamentaux

Les moyens financiers de l'UCIL, Denis EYRAUD l'a rappelé, l'an dernier ; l'UCIL a éprouvé de grandes difficultés pour pérenniser le poste de notre secrétaire, Mme Clara SOLIS, après la fin en août 2006 de son contrat aidé par l'Etat, Poste qui est absolument indispensable pour que l'UCIL, qui fédère une cinquantaine d'associations regroupant quelque 10.000 adhérents, soit à même de les représenter efficacement auprès des élus et des décideurs. Elle constitue, aujourd'hui, la Fédération la plus représentative des habitants du Grand Lyon et du Département du Rhône, et au niveau régional, seule l'agglomération grenobloise possède une structure similaire. Afin d'assurer l'activité courante de la fédération, (et ce, malgré le nombre de bénévoles qui œuvrent en son sein - mais qui ont également en charge leur propres CIL et leurs activités professionnelles) -, le secrétariat permanent, situé dans la MRE, Maison Rhodanienne de l'Environnement, 32 rue Sainte Hélène dans le 2^{ème}, a pour tâche, l'accueil, le courrier, le planning des bureaux, des CA, des commissions, la gestion administrative et financière courante, la diffusion de l'information et de la communication interne et externe, la revue de presse, le site Internet, la tenue de la documentation, la liaison avec les CIL et les services des diverses collectivités, etc.

Une fédération telle que la nôtre n'a, d'évidence, pas les moyens de supporter ce poste permanent. C'est pourquoi nous avons demandé au Grand Lyon et au Département du Rhône de participer à parité à son financement. Nous sommes reconnaissants à ces deux collectivités d'avoir compris notre problème. Il est dans l'intérêt tant des élus, que de la démocratie de favoriser l'existence d'organes associatifs indépendants, représentatifs et reconnus des habitants. Nous attendons toutefois encore le vote d'une partie de cette subvention par le Département, annoncée pour le mois de décembre prochain. Ce qui nous maintient toujours dans une situation bien précaire.

Le CARNACQ, Paul SCHERRER avait fait sien le principe « agir local, penser global ». Après avoir fédéré les CIL dont certains sont nés à la fin du 19^e ou à l'aube du 20^e, il a porté sur les tables, avec les fédérations de Marseille et Paris, le CARNACQ, la Fédération nationale des unions de comités de quartier des grandes villes. Sous la présidence de la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) de Marseille, le 25 novembre 2006, s'était tenu le Congrès national « *l'habitant au cœur de la démocratie locale* », auquel Gérard CLAISSE nous avait fait l'honneur et l'amitié d'intervenir. L'UCIL y avait préparé une table ronde sur la démocratie participative. Pour diverses raisons, notre espoir de capitalisation des résultats s'est évanoui. Les actes n'ont pu être publiés. L'Assemblée Générale, réunie à Lyon le 26 janvier 2008, a conclu à la nécessité du maintien d'une union nationale indispensable à la poursuite d'une action commune. Un nouveau bureau a été constitué sous la présidence de Marie-Christine SIMIAND, de Grenoble. L'UCIL est toujours très présente dans le CA avec Michel SALAGER, vice-président, Marie-Pierre ANDRE, secrétaire adjointe et Maguy MARCOUT.

La participation à la démocratie de proximité, nous y sommes très attachés. Les CIL participent aux CICA, auxquels l'UCIL a œuvré très activement lors de la préparation de la loi PLM. A un moment où les conseils de quartiers redémarrent, nous réaffirmons que les associations indépendantes d'habitants, représentatives d'un intérêt collectif doivent se voir reconnaître une place privilégiée dans cette concertation qu'elles pratiquent depuis des décennies.

« L'association est la mère de la Démocratie » [Alexis de Tocqueville *De la Démocratie en Amérique*]

L'essentiel de la motion finale du Congrès du CARNACQ est toujours d'actualité :

- Amender la loi de 2002, totalement muette sur la composition et le fonctionnement des conseils de quartier ;
 - Modifier l'appellation des conseils de quartier qui est un terme générique de nature à créer une confusion, souvent préjudiciable, avec les CIL dont certains se nomment Comités de quartier. Le terme « conseil » est en lui-même ambigu, conseil délibératif ou consultatif ? N'étant pas un organe autonome, l'introduction du terme consultatif nous paraîtrait justifiée.
 - La précision de certains éléments fondamentaux de la composition de ces organismes (sans supprimer la possibilité de modulations liées au contexte local), car dans certains arrondissements, les associations en sont exclues es-qualités.
- Chaque organe a son rôle, un CQ ne peut remplacer un CIL et inversement. Il convient de le rappeler. Ils sont complémentaires dans la vie municipale.

Elections et neutralité, lors de chaque scrutin, nous adressons à toutes les têtes de liste, un questionnaire sur les points les plus importants pour l'avenir de notre agglomération et la participation des habitants à la vie de leur cité : concertation, aménagement, circulation transports, et gouvernance territoriale. Nous avons tenu à rappeler tant aux têtes de listes qu'aux dirigeants des CIL notre principe d'apolitisme qui induit une position de retrait de son association du candidat pendant la campagne et l'incompatibilité entre mandat associatif et mandat électoral. Les dérives de début de campagne ont pu être corrigées.

La Maison Rhodanienne de l'Environnement, Paul SCHERRER fut un membre fondateur de la MRE. L'UCIL y est très attachée. Elle y a son siège social. Après quelques années difficiles, la MRE est repartie d'un bon pied, avec un budget enfin équilibré et un programme diversifié. L'UCIL est représentée à son bureau par Michel SALAGER, vice-président,

qui a succédé à Denis EYRAUD qui en était le trésorier. Un projet de Grande MRE implantée dans un lieu central et emblématique, tel la Confluence, vient d'être communiqué aux présidents du Grand Lyon, Gérard COLLOMB et du Conseil Général Michel MERCIER. Après 10 ans de fonctionnement, les locaux sont totalement insuffisants pour abriter toutes les associations membres, permettre l'accueil du public et le bon déroulement des manifestations ; Ils ne répondent plus aux normes d'un établissement recevant le public (ERP).

Dans le cadre des conférences de la MRE, nous avons organisé deux tables rondes :

- Le 29 novembre 2007, sur « *le prix de l'immobilier résidentiel dans l'agglomération lyonnaise* », avec : - François-Noël BUFFET, Sénateur-Maire d'Oullins, ancien Président de l'Agence d'Urbanisme (remplacé en début de réunion par Henri CHABERT, ancien Vice Président du Grand Lyon délégué à l'Urbanisme), Yvon DESCHAMPS, Adjoint au Maire de Lyon et Président de l'OPAC du Grand Lyon, - Philippe GOETZMANN, du Crédit Mutuel et Eric VEYRRAX, Président de la Fédération Régionale des Promoteurs-Constructeurs.

- Le 21 octobre 2008, sur les "*Risques environnementaux, technologiques et industriels majeurs en région lyonnaise*", avec MM Michel REPELIN, Vice-président du Grand Lyon, chargé de la Mission de Développement durable, Emmanuel MARTINAIS, Chargé de recherches, Laboratoire RIVES du CNRS, - le colonel Bernard KAISER, directeur départemental adjoint des Services d'Incendie et de Secours du Rhône (SDIS) et Patrick POQUET, Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), de la Préfecture du Rhône. M. BERNE et Mlle LEMAIRE de la DRIRE ont mis à la disposition du public la documentation distribuée à l'occasion de la semaine de Prévention des Risques promue par le Préfet du Rhône. Une exposition était adossée à cette conférence et visible dans les locaux de la MRE.

Les Etats Généraux du Patrimoine du Grand Lyon, les 4^e Etats Généraux consacrés au thème : « *Tourisme et Patrimoine* », organisés en collaboration avec l'Office du Tourisme du Grand Lyon et la mission du Site Historique de Lyon, se sont tenus le 19 mars 2007 dans cette salle du Conseil que le président COLLOMB met à notre disposition, ce dont nous le remercions vivement ainsi que pour l'aide logistique que le Grand Lyon apporte à cette manifestation. Merci à Régis NEYRET et à Eddie GILLES DI PIERNO qui ont, une fois de plus, mené ce débat très riche auquel ont participé Nadine GELAS, Vice-présidente du Grand Lyon chargée des Journées Européennes du Patrimoine et des biennales, Jean-Michel DACLIN, Vice-président chargé du tourisme et de l'international, François GAILLARD, Directeur de l'Office du Tourisme et bien d'autres. Consciente qu'un tel travail ne peut aboutir en 4 heures de débats, l'UCIL a créé, sous la responsabilité de Régis NEYRET, une commission interne spécialisée sur le tourisme patrimonial. Toutefois, la poursuite de ce travail nécessite aujourd'hui qu'une nouvelle équipe se constitue pour prendre la suite de Régis NEYRET et d'Eddie GILLES DI PIERNO. Philippe PAILLARD, historien et conservateur de Musée, a accepté de prendre le relais et de préparer la 5^e session, qui aura lieu le jeudi 23 avril 2009, dans cette même salle, sur le thème « *Lieux et liens de patrimoine* ».

L'UCIL était membre du comité de parrainage de la candidature de Lyon comme capitale européenne de la culture en 2013. Vous connaissez tous le sort réservé à notre candidature. Marseille, a été désignée. Nous lui formulons tous nos encouragements. Peut-être faudra-il en tirer des enseignements pour l'avenir ?

IV - Quel avenir pour l'UCIL ?

L'UCIL va poursuivre son rôle de vecteur dynamique de force de proposition indépendante et réaliste, Avec une réflexion sur une nouvelle gouvernance au niveau de la Métropole lyonnaise, sur la dimension pertinente du Grand Lyon, le redimensionnement du SYTRAL, et les projets de réforme des collectivités.

Poursuivre l'élargissement de notre Union à d'autres associations d'habitants et notamment à Givors et Grigny, mais aussi à des communes de proximité appartenant aux départements limitrophes, Ain et Isère, en particulier.

Il est particulièrement encourageant de constater qu'ici ou là, dans des départements de la Région Rhône-Alpes, des « CIL » se constituent, sur le principe de nos statuts, et demandent leur adhésion. De grandes villes ne disposent pas de fédération. Une fédération régionale des CIL permettrait de les accueillir. Nous y pensons.

Inciter et développer l'implication effective de tous les CIL dans l'animation de la vie de quartier, amplifier ainsi le lien citoyen qu'ils tissent au quotidien.

Promouvoir et développer la communication et l'information externe et interne par le toilettage de notre site Internet <http://ucil.grandlyon.free.fr/> avec la création d'un blog qui permettra de pallier un certain désintérêt de la presse ou une information tronquée. La publication d'une lettre d'info, de newsletter, d'un bulletin sont à l'étude.

Préparer le 50^e anniversaire de la création de l'UCIL, en 2010

Organiser au sein du CARNACQ un Congrès national à l'horizon 2010/2011.

Participer à des initiatives grand public ou vers des publics ciblés pouvant être adossées par exemple à des actions de l'Agenda 21, le soutien à des projets.

Vos représentants à l'UCIL ne restent pas inactifs. L'UCIL est dans la pleine force de l'âge ; à 48 ans, personne ne peut nous qualifier de vieille dame.

J'espère que ce rapport vous a démontré tout l'intérêt de se fédérer, de travailler inter-CIL.

C'est Votre force. Nous avons aussi des faiblesses. Il faut les analyser pour les transformer rapidement en atouts.

L'UCIL, c'est vous. Vous témoignez d'une grande vitalité, d'imagination, d'initiatives.
Nous vous en félicitons et vous en remercions.

Message de Gérard COLLOMB, Président du Grand Lyon

A l'attention de Monsieur Michel SALAGER, Président de l'UCIL, Monsieur Denis EYRAUD, Président d'honneur de l'UCIL et Mesdames, Messieurs les Responsables et membres des CIL

Le 17 décembre prochain, se tiendra la nouvelle Assemblée Générale de concertation de l'Union des Comités d'Intérêts Locaux du Grand Lyon. Depuis huit ans, j'ai le plaisir de vous accueillir au Grand Lyon pour cette soirée mais cette année, mon agenda ne me permettra pas d'être des vôtres. Je serai retenu par d'autres obligations, un déplacement à l'étranger. Je conduirai en effet une délégation au Maroc.

Croyez bien que je le regrette vivement car votre Assemblée Générale est devenue un rendez-vous annuel symbolique de cette volonté d'ouvrir l'institution à la participation citoyenne, que nous avons eue dès notre arrivée au Grand Lyon en 2001. En ce début de mandat, j'aurais, également aimer pouvoir, vous présenter les grandes lignes de la feuille de route que nous proposons aux Grands Lyonnais. Nous avons travaillé, comme vous le verrez, pour permettre à notre agglomération de poursuivre, malgré un contexte extrêmement difficile, un développement équilibré. Les politiques publiques sont, comme vous le savez, en première ligne et chacun doit prendre ses responsabilités. C'est, je crois ce que nous avons fait.

En mon absence, j'ai demandé à Monsieur Gérard CLAISSE, Vice-président chargé de la Participation citoyenne et du Conseil de développement de me représenter. Il sera également accompagné par plusieurs Vice-présidents : Jacky DARNE, Roland CRIMIER, Roland BERNARD, Gilles VESCO, Pierre ABADIE et Jean-Pierre CALVEL qui seront, je n'en doute pas, à votre écoute.

J'espère que l'occasion me sera donnée prochainement de remercier de vive voix Monsieur Denis EYRAUD pour toutes ses années à la présidence de l'UCIL et de féliciter son successeur Monsieur Michel SALAGER. Nous serons également heureux d'accueillir les 5^{ème} Etats Généraux du Patrimoine que vous organisez le 23 avril prochain dans la salle du Conseil Communautaire. Sachez que je continue à suivre vos travaux et que je suis toujours très attentif à vos propositions, comme la réflexion que vous avez menée sur les parkings dans le cadre du projet Rives de Saône. Je sais aussi quel est votre investissement dans les instances de démocratie participative du Grand Lyon. Sachez également que notre volonté de promouvoir la démocratie locale ne faiblit pas et qu'elle passera, comme le développera Gérard CLAISSE, à une autre vitesse durant ce mandat.

Les CIL et leur fédération l'UCIL ont été, il faut le rappeler, des pionniers dans ce domaine-là en France et particulièrement à Lyon. L'UCIL fêtera d'ailleurs bientôt ses cinquante ans.

Leurs apports sont incontestables pour la vie de notre cité, comme l'héritage, laissé par Monsieur Paul SCHERRER (*fondateur de l'UCIL, du Comité Presqu'île et de Lyon -Métro Transports Publics, co-fondateur du CARNACQ et de la Maison Rhodanienne de l'Environnement*), qui nous a quitté cette fin d'année et à qui, je souhaite rendre à nouveau, un dernier hommage. Toutes les contributions, toutes les expertises quelles qu'elles soient, d'usage des habitants, des techniciens et des élus, sont nécessaires à l'enrichissement des projets afin de mieux construire la ville et de mieux la vivre ensemble.

L'UCIL et les CIL demeurent aujourd'hui des partenaires solides, légitimes et incontournables du milieu associatif et de la participation citoyenne pour nos quartiers et pour notre agglomération. La démocratie locale est complémentaire de la démocratie représentative. Ensemble, elles font de chaque citoyen et de chaque élu un vrai acteur de la cité. Nous avons fait un grand pas en expérimentant au Grand Lyon, cette nouvelle gouvernance. Vous étiez, comme de nombreuses associations et les conseils des quartiers, engagés à nos côtés dans cette voie.

En ce début de mandat, je vous invite à poursuivre ensemble sur ce chemin et je vous remercie vivement de votre implication, que je sais quotidienne.

Je vous souhaite une très bonne soirée.

Intervention de Gérard CLAISSE sur le rôle et la place de l'UCIL dans la démocratie participative du Grand Lyon.

Je tiens à remercier M. SALAGER, M. EYRAUD, ainsi que tous les responsables des CIL, membres de l'UCIL pour leur contribution toujours très active, très exigeante aussi, mais qui témoigne de leur rôle constructif et efficace au développement de notre cité. M. SALAGER a rappelé l'ensemble des instances de participation auxquelles l'UCIL est associée au niveau des arrondissements de la ville de Lyon ou d'autres communes du Grand Lyon. Un travail important a été fait par l'UCIL au sein du conseil de développement, au sein de la commission consultative des services publics locaux - un groupe déchets sera remis en place avec une activité plus intense que celui de l'année passée, mis entre parenthèse du fait du gros travail fourni sur la révision quinquennale des contrats d'affermage de l'eau. L'UCIL a participé aux concertations et aux démarches participatives qui sont mises en oeuvre sur l'ensemble des grands projets de

l'agglomération : Lyon Confluence, le Carré de soie, place Bellecour, place des Jacobins, la Croix-Rousse, le pont Schuman, et dernièrement le futur aménagement du parc Sergent Blandan.

Je voulais aussi remercier l'ensemble de mes collègues Vice-présidents qui vont intervenir sur un certain nombre de questions. Les services du Grand Lyon, les services de la ville de Lyon sont présents ainsi que ceux du SYTRAL, de façon à répondre aux questions le plus précisément possible.

Jacky DARNE va prendre la parole pour exposer à la fois une ambition et les grands enjeux de son contrat en ce début de mandat ; j'interviendrai dans un second temps pour vous parler plus particulièrement des problématiques de développement urbain, des grands projets structurants, des problématiques de cohésion sociale –notamment du logement- et des problématiques de défi écologique, donc des problématiques de déplacement.

Discours à deux voix :

Une présentation synthétique du plan de mandat par Jacky DARNE, vice-président chargé de la coordination du pôle ressource et institutions et Gérard CLAISSE, vice président chargé de la participation citoyenne et du conseil de développement.

Intervention de Jacky DARNE, Vice-président chargé de la coordination du pôle ressources et Institutions.

Je vais présenter un plan de mandat qui va s'étaler sur six ans. Avant-hier, les conseillers communautaires du Grand Lyon ont approuvé la programmation pluriannuelle des investissements et les orientations budgétaires qui sont proposées ; il y a un mois, ils ont approuvé le plan de mandat. Ils l'ont fait à l'unanimité des suffrages exprimés- il y a eu quelques abstentions d'un groupe politique, mais pas de vote contre. Chacun connaît la diversité politique en cette enceinte : cette adhésion démontre que ce qui est proposé convient aux ambitions de notre métropole lyonnaise. Nous souhaitons que tous ses habitants la partagent. Que convient-il de faire aujourd'hui, alors que nous nous trouvons dans une crise économique et financière ? Deuxième interrogation : comment préparer l'avenir et répondre aux défis énergétiques – qui sont ceux du monde entier ? Enfin, nous nous trouvons dans une agglomération avec des territoires aux chances très diverses, avec une inégalité naturelle sans doute accrue par les politiques conduites : quelles réponses apporter ? Les réponses se trouvent dans des enveloppes globales.

La première réponse concerne le montant des investissements. Pour les six ans à venir, le montant des investissements du Grand Lyon sera de 2 milliards d'euros - en nette progression par rapport au mandat précédent de 1.650.000.000 d'euros. Pourquoi cette volonté ? Il s'agit tout d'abord de soutenir l'économie. Dans une période difficile pour les entreprises où les carnets de commandes baissent, nous pouvons assumer notre responsabilité en reversant l'argent que nous recevons pour une grande part aux entreprises - la masse des salaires dans notre collectivité ne représentant que 20 %. Nous avons également la volonté de répondre aux besoins : besoins de développement économique donc d'aménagements, de zones aménagement concertées, besoin en construction de logements, en renforcement des transports, en assainissement, en eau... Cela paraît naturel dans une agglomération comme celle-ci, mais il faut savoir que raccorder à un traitement d'assainissement correct des eaux usées est indispensable si l'on veut préparer l'avenir. Il y deux heures, nous approuvions un plan de 3 millions d'euros pour que le traitement des eaux du côté de Dardilly soit mieux réalisé. Les investissements votés répondent donc à la cohésion sociale, à la compétitivité, à la protection et au développement durable. Chaque année, les politiques mises en œuvre mobilisent un budget qui permet deux types d'actions :

- assurer nos services propres : les services d'assainissement, qui ont justifié il y a 40 ans la création de la communauté urbaine ; les services de la voirie ; les services de collecte et de traitement des déchets et de propreté. Bien sûr, les objectifs de réduction des déchets de chacun, fixés aux termes d'un plan stratégique pour les déchets, se trouvent à un horizon plus lointain que celui d'une année ; mais il faut néanmoins collecter et traiter les déchets existants. Cette politique est faite à un coût raisonnable : les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans cette communauté urbaine sont très corrects - voire faibles - par rapport à ce que l'on peut voir dans beaucoup de collectivités.
- développer les fonctions importantes pour le long terme : des fonctions stratégiques de planification. Chacun voit la transformation qui est faite dans cette agglomération à ce titre. On a parlé des Scot, de l'Interscot, mais on peut évoquer les plans de déplacements urbains, les plans locaux d'urbanisme, les plans locaux d'habitat... l'ensemble des outils de planification qui permettent de construire une agglomération. Cela entraîne un certain nombre de pistes de travail, d'évolutions nécessaires :

1. Evolution dans le périmètre de notre communauté urbaine : nous souhaitons qu'il soit possible d'étendre notre périmètre dans les six ans à venir, pour qu'il corresponde davantage à la réalité économique et sociale. Des contacts sont pris avec

des communes qui devraient délibérer dans les prochains mois et permettre, après Givors et Grigny, de faire des annonces publiques nouvelles. Mais au-delà de cet élargissement, il y a des accords à passer avec des communautés de communes diverses voisines qui permettent de mieux gouverner cette agglomération.

2. Evolution des compétences, comme nous l'avons fait déjà dans le mandat dernier, en adoptant un statut de la Communauté urbaine qui précise les compétences telles que nous devons les exercer, principalement dans le partage entre les communes et le Grand Lyon. Il faut sans doute aller plus loin avec le Département et avec le Conseil Régional. Les compétences prises lors du dernier mandat apportent de vraies réponses. Je citerai l'exemple des aires des gens du voyage. Grâce à cette compétence, nous avons souscrit aux objectifs fixés par l'État : les aires des gens du voyage sont aménagées et les occupations sauvages extrêmement réduites. Le plan n'est pas complètement terminé, mais plus de la moitié est réalisée aujourd'hui dans les délais requis. De grands chantiers de compétences sont à prendre : sur les réseaux de chaleur en matière d'énergie ; sur les réseaux de hauts débits en matière d'économie...

Ces investissements sont possibles grâce à trois ressources.

1. *L'emprunt.* La Communauté urbaine est endettée à un niveau très raisonnable par rapport aux autres communautés urbaines. Aucun emprunt n'a été souscrit dans des conditions qui nous auraient fait payer des surprimes ni à des taux d'intérêt excessifs : nous sommes à des taux moyens, sans risque et avec un niveau d'endettement raisonnable. Nous continuerons bien sûr dans ces conditions.

2. *L'État.* Il fournit un peu plus de 350 millions d'euros. L'État transfère facilement des responsabilités aux collectivités, mais il en donne peu les moyens. L'évolution prévue pour les années à venir, de 1 % par an, est insuffisante.

3. *Les recettes fiscales.* Elles sont de deux types :

a. celles qui sont payées par les entreprises. Avec une taxe professionnelle au taux moyen actuel de 20,09 %, notre communauté urbaine est attractive. Sans être la plus faible de France, elle se situe à un niveau très raisonnable pour les grandes agglomérations. C'est la première recette fiscale.

b. celles qui proviennent des ménages. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe d'assainissement payée en même temps que le prix de l'eau sont deux autres ressources significatives. La taxe d'assainissement est l'une des plus faibles de France - bien que le prix de l'eau lui-même ne soit pas des plus faibles - alors que le traitement est de très bonne qualité. Sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des évolutions sont prévues, en particulier avec les entreprises : l'instauration d'une redevance incitative liée aux tonnages produits par les entreprises devrait constituer un progrès dans les six ans à venir.

Je conclurai sur cette agglomération qui a des atouts si elle sait, dans l'avenir, améliorer ses compétences, en prendre, s'élargir, investir comme il le convient, renouveler les communes qui ont besoin de renouvellements urbains - donc construire une agglomération en réseau où chacun a sa place et apporte ses qualités. Si nous savons investir pour le savoir avec nos universités dans les pôles de compétitivité, dans la création d'entreprises alors même s'il y a crise économique, alors même s'il y a crise énergétique, nous pourrons nous en sortir mieux que d'autres, continuer à être attractif, et attirer les 150 000 à 200 000 habitants de plus que le Scot prévoit dans les 15 ans qui viennent.

Intervention de Gérard CLAISSE, Vice-président chargé de la participation citoyenne et du Conseil de Développement.

Sur cette ambition globale et un niveau d'investissement extrêmement élevé, je présenterai trois angles de politiques publiques mises en œuvre pendant ce mandat :

1. la problématique du développement urbain à travers les grands projets structurants qui vont être lancés
2. la problématique de la cohésion sociale à travers la politique de l'habitat qui sera menée
3. la question du défi écologique que nous devons relever à partir de la problématique des déplacements urbains et de la politique de déplacement que nous allons conduire.

1. Les projets urbains. La dynamique de notre agglomération dépend en partie de la capacité que nous aurons à développer des grands projets structurants, qui soient en même temps innovants, ambitieux, et qui portent une qualité architecturale importante. Les grands projets urbains sont pour le Grand Lyon un levier important de sa politique de développement. Quatre objectifs pendant ce mandat seront poursuivis à travers ces projets structurants.

a. Le premier est déjà engagé : renforcer la centralité de la métropole ; développer et conforter les centralités des communes qui composent le Grand Lyon.

- b. Le deuxième objectif consiste à structurer l'agglomération de manière multipolaire autour des lignes fortes d'axes de transports publics, avec un axe stratégique de développement sur l'Est lyonnais.
- c. Le troisième objectif en matière de développement urbain sera de conjuguer ce développement urbain avec le développement de la présence de la nature en ville.
- d. Quatrième objectif : favoriser le renouvellement urbain dans les quartiers d'habitat social, sur lesquels les enjeux sont considérables.

Le nombre de projets identifiés est de 800 projets ; presque la moitié d'entre eux dépasse le cadre communal et relève de l'agglomération, pour un montant de 330 millions d'euros environ. Sur le premier objectif de renforcer la centralité, le projet Lyon Confluence prend tout son sens. La première phase est largement engagée, nous allons engager la deuxième phase très rapidement et l'UCIL a été associée à la concertation en amont sur l'élaboration du programme de la ZAC deuxième phase qui va se déployer en lieu et place du marché gare. La présentation des éléments de programme sera réalisée en tout début d'année 2009 et l'UCIL sera bien évidemment associée. On voit le rythme avec lequel les prochaines étapes arrivent, très symboliques : l'installation de l'Hôtel de Région, l'ouverture du pôle de loisirs en 2011... Tous les Lyonnais commencent à voir sortir de terre ce projet. S'inscrivent dans cette même logique : le projet sur la Part-Dieu, et puis les projets sur la centralité de Villeurbanne, puisque nous allons engager à travers le projet de la ZAC des Gratte-ciel Nord, un projet d'extension de la centralité de Villeurbanne.

Sur le deuxième objectif, avoir une organisation de notre agglomération multipolaire signifie développer l'urbanisation le long des axes de transport public et avoir un secteur stratégique de développement sur l'Est lyonnais. À ce titre, le projet le plus emblématique est sans doute le projet du Carré de soie. Là encore, le pôle de loisirs et l'hippodrome seront livrés au printemps 2009 ; le pôle multimodal a été ouvert il y a déjà quelque temps. Derrière l'usine TASE, une première construction a débuté dans le cadre d'un tènement que l'on appelle Bouwfonds Marignan, du nom de son promoteur immobilier ; le développement de l'îlot Touly, la rénovation des voiries, tout cela est bien engagé et nous allons lancer la deuxième phase. Une étape de concertation sur la deuxième phase aura lieu dès le début de l'année avec le lancement des études préalables et du dossier de création des deux ZAC : l'une sur Vaulx-en-Velin, la ZAC TASE, l'autre sur Villeurbanne, la ZAC Yoplait. Un équipement d'agglomération viendra s'installer sur le secteur avec une extension d'Interpol qui s'implantera sur le secteur du Carré de soie. Enfin, dans le même état d'esprit et dans cette même logique de développement sur l'Est lyonnais, le projet sur le grand site du Monthouët avec le Grand Stade constitue un élément de ce projet.

Le troisième enjeu en matière de développement urbain est de concilier ce développement avec une présence plus importante de la nature en ville. Le projet le plus emblématique du dernier mandat était sans doute celui des Berges du Rhône ; au cours du présent mandat, ce sera celui des Rives de Saône, qui va alors s'étendre très en amont jusqu'en aval - c'est-à-dire de Genay jusqu'au confluent. Avec des environnements et des insertions de la Saône extrêmement différents, il faudra travailler et valoriser les rives du fleuve de manière très nature : permettre la réappropriation des berges de Saône de proximité pour les riverains en aménageant le cheminement, selon un parcours de mode doux le long des rives ; et mettre en valeur, avec davantage d'espaces publics, la zone la plus dense, en ville, avec trois secteurs clés de développement de ce projet : le secteur de Vaise et de Serin à hauteur du tunnel de la Croix-Rousse, le secteur du Vieux Lyon et le secteur de la Confluence. Dans le même esprit seront réaménagés les 40 km de linéaires des berges de Jonage. Faire rentrer la nature en ville et la développer, c'est aussi l'objet du grand projet du parc Blandan.

Enfin, en matière de renouvellement urbain, un des projets là aussi emblématiques est celui de la Duchère. D'ici 2010, plus de 1 000 logements nouveaux vont être créés, des voiries nouvelles, de nouvelles centralités ; le très beau parc du Vallon, à cheval entre Écully et la Duchère, assez peu connu des Lyonnais, va être complètement requalifié ; des équipements publics, de nouvelles écoles, une halle d'athlétisme... Pendant ce mandat, le renouvellement urbain dans notre agglomération va représenter 180 millions d'euros, consacrés à des projets de grande ampleur sur différents sites : à Lyon, à la Duchère, Mermoz, Rillieux-la-Pape, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Bron et Saint-Priest, etc. Les CIL et l'UCIL seront associés au fur et à mesure de leur élaboration dans le cadre des démarches de concertation que nous mettons en œuvre.

2. La cohésion sociale est le deuxième enjeu fort de ce mandat. Construire une métropole dynamique est important ; il faut aussi qu'elle soit équilibrée. Pendant ce mandat, plus encore que pendant les précédents, la question du logement est sans doute un des enjeux de l'équilibre à la fois social et territorial de notre agglomération. La crise que nous traversons va peser demain sur le logement, alors que nous sommes déjà dans une situation de carence en matière d'offre de logements : nous avons 45 000 demandes de logements sociaux non satisfaites sur l'agglomération. Avec la situation de crise, financière, sociale que nous allons traverser, ces demandes vont aller

en augmentant, d'autant qu'avec l'arrivée de nouveaux habitants, il faudra prévoir une offre de logements pour eux. En matière de logement, les enjeux quantitatifs, mais aussi qualitatifs sont extrêmement forts, parce que les modes de vie et les structures familiales évoluent : familles monoparentales, jeunes ménages, population en vieillissement ... Nous devons trouver des réponses adaptées aux besoins de logements qu'ils expriment. L'agglomération jouera la carte de la densification en matière de logement, il faut que l'on en soit tous conscients ; mais il faudra concevoir cette densification urbaine de manière intelligente, avec deux objectifs : élargir l'offre de logements accessibles et développer l'offre d'habitat durable. Alors élargir l'offre d'habitat accessible se fera à partir d'une politique foncière ambitieuse qui a déjà été menée à la fin du dernier mandat, et que nous allons poursuivre : car maîtriser le foncier, c'est se donner la capacité de sortir de logements accessibles. Sans quoi l'évolution des prix du foncier fait sortir de l'accession au logement - ou du moins repousse la possibilité d'accéder à des logements à des prix corrects toute une partie de la population en dehors de notre agglomération.

Nous maintiendrons également un rythme de production de logements sociaux élevé. En fin de mandat, nous sommes arrivés à 2700 logements, répartis entre deux tiers de logements sociaux et un tiers de logements de type P.L.S. L'objectif est de maintenir ce rythme élevé en essayant de continuer à développer ce que l'on appelle la production mixte, c'est-à-dire l'association entre promoteurs privés et bailleurs sociaux pour produire des programmes mixtes. De nouveaux dispositifs d'accession aidée seront développés : accession à la propriété aidée et innovations - de type développement d'habitat coopératif. En ce qui concerne le logement accessible, notre préoccupation est de mieux le répartir dans notre agglomération territorialement. Nous avons des objectifs importants en matière d'habitat durable : nous privilégierons une densification autour des grands axes de transports publics. Le long des lignes fortes, ce que l'on appelle le référentiel habitat sera généralisé à l'ensemble de la production neuve de logements. Nous expérimenterons enfin de nouvelles formes de réhabilitation du parc ancien qui représente 80 % de l'offre de logements. Cette thématique est importante pour la cohésion sociale et territoriale de notre agglomération.

3. Le dernier point sur lequel je souhaite « zoomer » est celui du défi écologique à relever. C'est entre autre la politique de déplacement de l'agglomération qui est concernée. Je rappelle que les déplacements dans notre agglomération contribuent à hauteur de 30 % aux émissions des gaz à effet de serre. Cela occupe une place considérable et qui va croissante en termes de volume de production, en termes de tonnage de gaz à effet de serre. Donc il nous faut développer des alternatives crédibles et efficaces à l'usage de la voiture particulière. Cela passe par deux politiques : développer l'usage des transports publics ; développer l'usage des modes doux.

Sur les transports publics, ce qui était engagé au cours du dernier mandat sera poursuivi : la mise en oeuvre du projet de réseau express d'agglomération lyonnaise - le projet Réal -, avec la modernisation des lignes de l'Ouest et les lignes de la rive droite du Rhône ; le développement d'un nouveau pôle multimodal très important à la Saulaie, le développement des parcs relais auprès de toutes les gares de l'Ouest et de la rive droite du Rhône qui vont être requalifiées. Cette orientation va se développer également par la politique que mène le SYTRAL : un milliard d'euros d'investissement pendant ce mandat, c'est-à-dire 3 milliards de leviers d'actions publiques au profit du développement de notre agglomération. La politique du SYTRAL suit deux axes forts : développer la capacité à réseau constant et développer le réseau. Le développement de la capacité du réseau sans changer la taille du réseau se fera en réaménageant les rames du métro A et B ; en achetant de l'allongement et des rames de tramways ; en développant des couloirs de bus qui permettent, à réseau constant, de transporter plus de monde... Le développement du réseau a été largement présenté dans la presse : extension du T1, achèvement de la ligne C1, de la ligne C2, de la ligne C3, prolongement de la ligne T 4 du jet d'eau à la Part-Dieu, prolongement de la ligne D à Oullins... On entend moins parler des politiques de développement des plans de déplacements d'entreprises et des plans de déplacement interentreprises, qui sont des leviers efficaces – tout comme le développement de nouveaux parcs relais.

La mobilité douce est également un enjeu très important. Nous achèverons la zone 30 engagée à la fin du précédent mandat ; nous créerons de nouvelles pistes cyclables, ainsi que des parcs à vélo - car la problématique maintenant n'est plus tant l'usage du vélo que celle d'avoir des parcs sécurisés. Un parc à vélo à la Soie, à Perrache, à Part-Dieu, seront développés, ainsi que de nouvelles infrastructures dédiées au vélo comme des passerelles - passerelle de la cité internationale, passerelle Mazarick qui sera rendue aux modes doux, une nouvelle passerelle modes doux à Décines, le nouveau tube de sécurité de la Croix-Rousse qui sera en partie dédié aux modes doux piétons/vélos... Nous allons réaménager l'avenue Garibaldi pour remettre les modes doux au cœur de cet axe qui est pour l'instant une autoroute urbaine, etc. Le code de la rue qui vient de sortir sera mis en oeuvre, avec la possibilité d'avoir des doubles sens cyclables - question sur laquelle il faudra travailler - ainsi que des zones de rencontre de ce type 20 km heure. Notre préoccupation

majeure demeure celle d'assurer dans ces dispositifs la sécurité des plus vulnérables. Dans cet esprit, nous installerons avec Pierre Abadie - qui a réalisé le plan intercommunal d'accessibilité - la commission intercommunale d'accessibilité. Elle nous permettra de travailler sur cette question avec l'ensemble du milieu associatif et j'entends bien que l'UCIL participe aussi aux travaux de cette commission.

Voilà nos objectifs en matière de déplacements, sur lesquels pèsent des contraintes assez importantes. Mais l'ambition est là : pour créer les richesses, les emplois de demain, il faut également que nous assurions et que nous garantissons une indispensable solidarité sociale et territoriale dans notre agglomération. Le logement est un des leviers pour y parvenir - notamment à l'égard des plus fragilisés. Nous avons enfin notre part de responsabilité en matière de réchauffement climatique, de raréfaction des ressources énergétiques, de risques qui pèsent sur la biodiversité de notre planète et nos agglomérations. Je sais pouvoir compter sur l'UCIL pour prendre toute sa part de responsabilité sur ces enjeux.

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR LES CIL

Thématique Gouvernance

GRAND LYON

UCIL

Pour l'instant le contenu du Plan de Mandat nous est inconnu. Le Grand Lyon envisage-t-il de prendre de nouvelles compétences ? Quelles dispositions, quelles concertations peuvent être menées pour parvenir à un territoire homogène, sans solution de continuité, du Grand Lyon ? Quelle gouvernance, selon les échelles de territoire dans le mandat actuel ? Comment se positionne le Grand Lyon dans le projet de réforme des collectivités locales et territoriales ? Quelles sont ses attentes ?

Réponse de Jacky DARNE, Vice-président chargé de la coordination du pôle Ressources et Institutions

- 1. Des compétences nouvelles envisagées.** *En plus de celles exposées lors de la présentation du plan de mandat, la compétence en matière de **tourisme** est envisagée : tourisme d'affaires et tourisme des particuliers. En termes d'événements également : on peut tirer bénéfice de la situation, unique au monde, d'être le lieu de naissance du cinéma ; ou des fleuves Rhône et Saône, qui permettent de toucher toutes les communes et de créer ce sentiment d'appartenance à l'agglomération. On cherche à travers ces événements réunissant, à créer l'âme de cette agglomération, au-delà de ce qui existe déjà à travers les clubs de foot.*
- 2. La question du territoire.** *Le Grand Lyon a la volonté de grandir et d'élargir son périmètre, mais sans obligation ni pression auprès de quiconque. Les dispositions existantes – comme celles de la taxe des transports, payée à l'intérieur du périmètre et non à l'extérieur – peuvent faire naître des discussions et des difficultés sur cette question.*
- 3. Le Grand Lyon et le projet de réforme des collectivités.** *La conférence des maires avait tracé une esquisse de démocratie interne avec les élus ; aujourd'hui, outre toutes les démocraties participatives évoquées et conduites par Gérard CLAISSE, la discussion est permanente : avec les maires, avec le Département, sur la façon dont on peut faire un pas de plus dans l'exercice des compétences. Au sein de la commission Balladur, il ressort que les agglomérations, les métropoles ont du sens, créent de la richesse, permettent une unité et développent le potentiel de constructions équilibrées. Nous sommes prêts à assumer davantage de responsabilités, à donner plus de poids aux agglomérations... à condition qu'une réforme des financements permette d'acquérir les moyens de ces nouvelles compétences.*
- 4. Les attentes de la Communauté urbaine.** *De la Communauté d'il y a 40 ans à aujourd'hui, la mise en commun des services a du sens. Être fier d'appartenir à cette agglomération, porter ensemble une communauté équilibrée et dynamique, respecter tout le monde en sachant accueillir l'extérieur, créer de la richesse pour créer du développement, maintenir l'homme est au cœur de son action et faire en sorte qu'il soit heureux d'y vivre, telles sont les ambitions du Grand Lyon.*

SYTRAL

UCIL

[Avec l'ouverture du grand chantier de la réforme des collectivités territoriales et des collectivités locales, et l'expertise du fonctionnement actuel du réseau de transports en commun, le SYTRAL envisage-t-il de revoir et de définir un périmètre plus pertinent, en liaison avec le Conseil général du Rhône, la Région et les départements limitrophes ? En effet, de](#)

nombreuses communes sont incluses de fait dans la sphère de la métropole lyonnaise. Quelle est leur contribution financière ?

Réponse de Jacky DARNE, Vice-président chargé de la coordination du pôle Ressources et Institutions et Mme GUILLOU, Directrice d'exploitation du SYTRAL

Les problèmes de déplacement rencontrés aujourd'hui dépassent effectivement le seul territoire du Grand Lyon : ils se posent à l'échelle de l'aire urbaine. Pour éviter que la voiture ne reste le moyen d'échange privilégié au sein du Grand Lyon comme vers les pôles urbains qui l'entourent, il est indispensable d'apporter des réponses à l'échelle adéquate. C'est tout le sens du projet REAL : Réseau Express de l'Aire Urbaine de Lyon. Son objectif : articuler en interconnexion TER, transports urbains et interurbains. Le SYTRAL est un des cinq fondateurs du projet REAL initié en 2005.

Les axes du projet sont multiples :

- ✓ Coordonner l'ensemble des offres de transport public, en portant une attention particulière au maillage du réseau,
- mettre en place une tarification intermodale,
- adapter les services aux besoins des personnes à mobilité réduite,
- organiser des rabattements en transports collectifs sur les axes structurants,
- moderniser et créer des pôles d'échanges et développer concomitamment des parkings de rabattement pour les automobilistes et les cyclistes,
- développer des systèmes d'information communs pour les voyageurs.

Le 1er octobre 2007, le SYTRAL a mis en place un titre intermodal. Il permet de circuler indifféremment sur les réseaux TER et TCL ; un titre équivalent pour les réseaux du département du Rhône et des TCL a été mis en service depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le SYTRAL est partie prenante de toutes les actions engagées avec les partenaires de l'aire urbaine lyonnaise, pour définir quelle structure administrative pourra à l'avenir répondre au mieux aux besoins des clients en matière d'intermodalité. Il réfléchit en parallèle à l'extension de son périmètre

Thématique Propreté, Sécurité, Voirie

PROPRETE

UCIL et ensemble des CIL

La propreté et le nettoyage sont un problème récurrent ; depuis le redéploiement des secteurs de ramassage des ordures ménagères, des dysfonctionnements perdurent. Quelles solutions techniques, quelles mesures de prévention, d'information - voire de répression – sont-elles envisagées par le Grand Lyon, en synergie avec les maires concernés ? Quel est le bilan du ramassage des sapins de Noël ? Le Grand Lyon envisage-t-il le renforcement de sa stratégie pour améliorer davantage le tri sélectif ?

Réponse de Messieurs LEMESLE et SYLVAIN, Direction de la propreté

1. **Qualité du service de collecte des déchets.** La moitié de la collecte est organisée en régie ; l'autre moitié est confiée à une entreprise extérieure. Un marché a été lancé l'année dernière pour dynamiser l'ensemble du service et créer une émulation entre les deux secteurs. L'ensemble constitue une organisation complexe, avec des équipes modifiées, des regroupements de bacs pour éviter les embouteillages de bennes à chaque point de collecte... Après une période de mise en place, on constate des améliorations : le taux de réclamations a été diminué par quatre en 12 mois. Sans avoir atteint un stade de qualité maximum, la rigueur vis-à-vis des entreprises comme des équipes en interne devrait permettre de continuer à améliorer le service. Il n'en demeure pas moins que l'on doit faire face à des comportements humains...
2. **Solutions et mesures.** On est passé d'une logique de moyens (mettre deux cantonniers au lieu d'un...) à une logique de résultat, évaluée de deux manières :
 - par le contrôle des prestations des entreprises extérieures. Le Grand Lyon a procédé à une recrudescence de contrôle par rapport au cahier des charges- à titre indicatif, les prestataires ont dû payer 80.000 € de pénalités en 2008.
 - par l'évaluation du niveau global de propreté. Un prestataire contrôle les secteurs de façon aléatoire et très clairement, au niveau de la chaussée, des caniveaux, des trottoirs, des corbeilles etc. Il s'agit toutefois davantage de la réaction à un état de propreté ou de non propreté qu'une démarche proactiveEn 2009, le Grand Lyon va travailler à l'élaboration d'un référentiel, homogène sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise et communautaire.

Un second axe stratégique est celui de la promotion d'une responsabilité partagée entre la communauté urbaine, les maires, et les habitants. Face à l'exigence accrue des citoyens, les actes et les comportements inciviques augmentent. À titre indicatif, 10 tonnes de dépôts sauvages abandonnés sur la voie publique sont récoltées chaque jour ! Les agents sont mobilisés pour répondre à ces actes d'incivisme.

La sensibilisation des habitants constitue un axe d'amélioration. Les campagnes de sensibilisation vont se poursuivre, notamment à destination du public scolaire ; des kits de communication sont en cours d'élaboration pour pouvoir sensibiliser l'ensemble à cette problématique de propreté ; la mission animalité urbaine créée en 2005 propose des ateliers d'éducation menée sur le terrain : son objectif est de mieux comprendre les relations homme-animal en ville et de travailler à la responsabilité des propriétaires d'animaux.

Baisser le rythme de salissures : cet objectif devrait être contractualisé avec les territoires et les maires des territoires, puisqu'ils ont aussi le pouvoir de police et de veiller à limiter l'incivilité.

- 3. **Ramassage des sapins de Noël.** Depuis deux ans, un système est mis en place pour débarrasser les sapins de Noël que l'on retrouve régulièrement sur les trottoirs. Le système sera reconduit sur les 32 sites identifiés sur Lyon et Villeurbanne avec les maires d'arrondissement. Le temps de recueil sera en revanche allégé, passant de 14 jours presque continus à 5 jours étalés sur 2 semaines. D'autres collectivités pourraient entrer dans ce dispositif.*
- 4. **Le tri sélectif.** En 2004, 47 % des gens refusaient le tri ; aujourd'hui on est arrivé à 29 %. Valoriser davantage de déchets, limiter le volume d'incinérations, facilite le geste du tri vis-à-vis des habitants de l'agglomération... tels sont les objectifs. Depuis le mois de mai, une brigade du tri de 12 personnes vérifie le contenu des bacs pour rapporter de l'information permettre de bien identifier les produits qui n'ont rien à faire dans le tri sélectif. Cette brigade donnera des informations et des conseils aux habitants, interviendra également dans des associations à la demande. À compter du mois d'avril, la fréquence de collecte des déchets sélectifs va doubler – Lyon et Villeurbanne, pour collecter les bacs verts – très rapidement pleins - et pour les déchets verts. Dans le même temps, la politique d'information et de sensibilisation auprès des jeunes publics et auprès aussi du réseau associatif va se poursuivre. L'enjeu du plan stratégique est de parvenir autour des années 2015 -- 2017 à 20 % et moins de refus de tri.*

SECURITE

CIL MUTUALITE-PREFECTURE-MONCEY

Les nuisances nocturnes se répètent à la sortie des péniches établissement de nuit amarrées le long des berges du Rhône, secteur Augagneur-Jutard. Quelles mesures peuvent être prises ? Le déplacement – qui ne ferait que déplacer le problème - est-il envisagé ? Quid des établissements de nuit des 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements ? Est-il prévu d'élargir la signature de la charte à la plupart des arrondissements ?

Réponse de Gérard CLAISSE Vice-Président et de Mme MERCIER

En préalable, rappelons que cet établissement est une belle réalisation qui profite à tout le monde. Un des enjeux de l'ouverture de cet espace public était celui de la propreté : il a été extrêmement bien réglé. Reste la question de la tranquillité, de la sécurité, notamment pour les riverains. Plusieurs outils permettent de réguler et sécuriser les berges :

- des points de rencontre et des réunions ont lieu en mairie ou en préfecture avec les gérants de ces établissements et les riverains de ce lieu. Ils ont lieu en amont et en sortie de saison.*
- une cellule est dédiée spécialement à la vie nocturne et à l'ensemble des dysfonctionnements qui peuvent atteindre les berges du Rhône. Elle est activée d'avril-mai jusqu'à septembre ; elle se réunit une fois par mois, parfois plus. Cette cellule déborde le cadre des établissements de nuit et des riverains immédiats, car elle concerne tous les partenaires, y compris la police nationale et la police municipale.*
- enfin il existe un dispositif renforcé sur les berges de juin à septembre : la police municipale fait de nombreux passages entre le matin et jusqu'à minuit ; la police nationale est également présente surtout en soirée et surtout en nuit ; la Ville de Lyon et le Grand Lyon mettent en place des maîtres-chiens vigiles entre 11 heures du soir et trois heures du matin les nuits de jeudi à dimanche. Des opérations de police (nationale et municipale conjointes, ou police municipale uniquement) permettent d'interpeller tous les gens qui dysfonctionnent (ivres sur la voie publique, qui consomment de l'alcool en réunion sur ce secteur...).*
- 10 caméras d'îlots surveillance ont été installées du pont Lafayette au pont Guillotière. Elles ont permis de régler des problèmes de tags, de vols, de regroupements bruyants... Il est vrai que si les incivilités ont lieu tard dans la nuit, seule la police nationale peut intervenir – et ces événements ne sont pas forcément des*

priorités.

Les riverains ont le sentiment que le secteur Rhône du troisième arrondissement devient un pôle de vie nocturne : il regroupe tous les établissements de nuit qui sont sur les berges ; l'organisation des gradins génère une fréquentation nocturne ; au moins un bar des quais demande maintenant son ouverture jusqu'à trois heures du matin. Malgré les efforts faits, les nuisances sont là.

Réponse de Gérard CLAISSE et de Mme MERCIER

Le maire de Lyon a donné un avis négatif à cette demande d'ouverture tardive ; la décision appartient aujourd'hui au préfet. Il est vrai que la vie nocturne s'étale : c'est pourquoi la Ville de Lyon a mis en place un comité de pilotage politique qui organisera des forums, des débats au deuxième semestre 2009. L'UCIL sera sollicité pour apporter ses propositions et ses recommandations. L'objectif est d'élargir la charte de la vie nocturne à l'ensemble des territoires qui sont maintenant concernés par cette problématique.

VIDEO SURVEILLANCE

UCIL

Est-il prévu d'étendre le réseau de vidéosurveillance ? La programmation dans le quartier de la Part-Dieu est-elle entièrement réalisée ? Un bilan peut-il être dressé ?

Réponse de Gérard CLAISSE

La Ville a voté en 2005 un plan d'installation de 29 caméras sur la Part-Dieu : place de Francfort, bibliothèque, boulevard Eugène Deruelle... Après un laps de temps pour réaliser des travaux de mise à niveau technique sur le réseau existant, les travaux seront votés lundi 22 décembre 2008 et leur démarrage est prévu début 2009. Ils concernent un investissement de 570 000 € sur l'ensemble du mandat. 1 500 000 € seront consacrés à l'élargissement et au confortement de la vidéosurveillance.

SECURITE ROUTIERE

CIL DU POINT DU JOUR

Quel est le bilan des actions entreprises pour faire cohabiter les divers modes de déplacement et respecter le code de la route ?

Réponse de Pierre ABADIE, Vice-président chargé de la voirie et de l'accessibilité

Dans le plan de mandat adopté, les modes de transport doux ont une part importante : plus de 60 km de pistes cyclables vont être développés. La mise en œuvre du code de la rue va se faire avec un souci permanent d'assurer la sécurité de tous les usagers, surtout les piétons. Depuis 2003, la mission cycliste de la ville de Lyon a créé au sein de la police municipale des actions de prévention et de verbalisation pour les cyclistes non respectueux : plus de 1 000 procès-verbaux ont été dressés en 2008. Avec le développement de réseaux d'itinéraires cyclables de qualité en site propre, les usages sur le domaine public vont être améliorés et mieux organisés. L'enjeu est de garantir la lisibilité et la clarté de voies : séparation marquées, bandes et pistes cyclables bien identifiées... Un accord avec le SYTRAL va permettre la mixité bus/vélo sur les voiries à 4,50 m au moins. La modification récente du code de la route clarifie la position de chacun d'entre nous dans les aires piétonnes, les zones vertes, les trottoirs, la zone 30... Des campagnes de communication ont été faites sur le Vélo'v récemment. Dès le début de l'année, les CIL concernés sont invités à rencontrer mes services pour développer ces différents points.

TERRASSES

RENAISSANCE DU VIEUX LYON

On constate le non-respect de la charte de valorisation de l'espace public par les établissements de restauration du Vieux Lyon : débordement de terrasses, stores non conformes, parasols publicitaires... comment concilier patrimoine esthétique et activités commerciales ?

Réponse de Jean-Pierre CALVEL, Vice-président chargé de l'urbanisme commercial

L'attention du Grand Lyon est tournée vers ce quartier, pour concilier la nécessaire animation de la vie commerciale du secteur, le respect et la valorisation de ce patrimoine classé à l'Unesco et le bien-être de ses habitants. Une forte sensibilisation est assurée en permanence par des instructeurs sur le terrain, conformément aux termes de la charte de 2004 : aujourd'hui 80% des terrasses sont conformes à cette charte. Les débordements sont surveillés par les tournées nocturnes des équipes de la DECA et également de la police municipale. Une nouvelle réglementation est en cours de

validation pour renforcer ces contrôles et mettre en place un avis auquel seront soumis toutes autorisations d'occupation. Cette nouvelle réglementation s'accompagnera d'une rigueur accrue dans la verbalisation. En ce qui concerne les enseignes, la publicité, les stores, un travail de fond est mené sur ce sujet. Les comités d'intérêts locaux peuvent être extrêmement efficaces et utiles en la matière dans le partenariat que nous devons conduire ensemble.

SAINT GEORGES VILLAGE

Quand vont débiter les travaux de rénovation des rues Tramassac, et du Viel Renversé ?

Réponse de Pierre ABADIE

Il n'y aura pas de travaux en 2009 dans la Rue Tramassac. La rue du Viel Renversé est bien inscrite dans la programmation 2009 de proximité ; le programme n'est pas établi à ce jour.

Thématique Urbanisme et cadre de vie

QUARTIER LA BUIRE

UCIL

Quel est l'échéancier de la programmation de la ZAC ? Les équipements publics vont-ils accompagner progressivement les livraisons de logements et d'immeubles de bureaux ?

Réponse J.-P. CALVEL

*Il s'agit comme vous le savez d'une ZAC privée qui a été lancée en 2003, liée au Grand Lyon par une convention d'aménagement. Cette ZAC de 5,5 hectares comprend 68 000 m² de bureaux et 64 000 m² de logements dont 12 800 m² de shon locatif social. Elle est à l'heure **actuelle** réalisée à 80 %. Le jardin public de 5000 m² est ouvert depuis début septembre. Les travaux du groupe scolaire de 12 classes qui comprend un gymnase ont débuté, la livraison est prévue pour la prochaine rentrée scolaire. La crèche de 45 berceaux et son jardin attenant seront réalisés dans le cadre du programme de logements de l'OPAC du Grand Lyon. Lancement des travaux 2^{ème} trimestre 2009. La crèche d'entreprise de l'immeuble APRIL est elle livrée. Le théâtre des Asphodèles sera lui re-localisé en rez-de-chaussée d'un immeuble également de l'OPAC du Grand Lyon. Le calendrier n'est pas pour l'instant connu. Une salle associative de 200 m² située en rez-de-chaussée sur l'avenue F. Faure est également programmée. Les voiries sont livrées au fur et à mesure de l'avancement de la ZAC et sont pour info toutes circulables même si elles ne sont pas encore définitives. Pour l'instant, le calendrier est respecté et l'Aménageur est confiant par rapport au contexte de la crise actuelle. Sur 438 logements construits dans la phase 1, seuls 104 restent à vendre.*

PERMIS DE CONSTRUIRE

LA CROIX-ROUSSE N'EST PAS A VENDRE

Le maire ou le Président du Grand Lyon peut-il, lors de la délivrance de permis de construire, réglementer sur le maintien des arbres et des espaces verts privés existants ?

Réponse Roland CRIMIER, Vice-président chargé du Pilotage des grands projets d'agglomération : Carré de Soie, Rives de Saône

Au moment de l'élaboration ou de la révision du Plan Local d'Urbanisme, un dispositif ciblé peut intervenir s'il paraît justifier :

- soit espace boisé classé (EBC) protection très stricte qui interdit de construire et même de détruire le sujet sauf danger
- soit espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) qui protège plutôt une ambiance arborée, qui permet la recombinaison.

Comme toute limitation du droit de propriété et de la liberté d'usage de celle-ci, la motivation de la réglementation doit être importante. Si la règle est inscrite au PLU, tout permis de construire doit la respecter.

Par ailleurs, en l'absence de règle de ce type, lors de l'instruction d'une demande de permis, il peut être fait pression sur le pétitionnaire sur la prise en compte d'un espace vert ou arboré existant dans la conception du projet. Une telle demande peut difficilement s'opposer à la production de logements qui est malgré tout une priorité mais elle peut concourir à préserver des espaces intéressants.

CONFLUENCE

CIL SUD-PRESQU'ÎLE

La création d'une Maison de Quartier dans l'ancien MIN (Marché de gros) est souhaitée. Le projet est-il toujours inscrit dans la programmation ?

Réponse Roland BERNARD Vice-président chargé des Fleuves, aménagement et usages

Aujourd'hui, un travail est en cours sur la programmation de la deuxième phase du projet Confluence et une importante concertation est à l'heure actuelle, menée. La concertation se poursuit jusqu'à la fin mars à la Maison de la Confluence

ouverte du mercredi au samedi de 14h à 18h30. Vous pouvez également donner votre avis sur le site www.lyon-confluence.fr ou par courrier à Lyon Confluence 28 rue Casimir Périer 69002 Lyon.

Une réunion publique de restitution aura lieu en 2009 et un comité de suivi participatif sera également mis en place. Le Grand Lyon et la ville de Lyon ont bien enregistré cette demande qui est à l'étude par la Société Publique Locale d'Aménagement LYON Confluence (ex SEM Lyon Confluence) dans le cadre de la future ZAC qui sera à créer sur le périmètre du MIN en 2009.

ASSOCIATION SERIN & QUAI GILLET

Afin de limiter la pollution le long de l'avenue de Birmingham, il paraît souhaitable de limiter les constructions et de développer les espaces verts. Quels sont les projets du Grand Lyon dans ce domaine ?

Comment tenter une réunification du quartier de Serin coupé par l'Avenue de Birmingham ?

Réponse Gérard CLAISSE

1/ Les constructions nouvelles le long de l'avenue de Birmingham : Un nouveau groupement de concepteurs vient d'être missionné pour parachever le cahier des charges d'aménagement de l'avenue de Birmingham. Il regroupe les cabinets Clément VERGELY en tant qu'architecte-urbaniste, Carlos GONCALVES en tant que paysagiste (Axe Saône) et Ingédia en tant que Bureau d'études techniques.

Nous leur avons fait part de vos souhaits concernant le développement des espaces verts. Nous attendons des propositions en décembre 2008 et janvier 2009. Après présentation aux élus concernés, les scénarios d'aménagement seront discutés lors de réunions de concertation en janvier, février 2009

2/ Liens entre Serin nord et sud : Afin de réunifier le quartier de Serin coupé par l'avenue de Birmingham, nous envisageons de créer un passage piétons en surface, au droit du carrefour avec le quai Gillet et le pont Clémenceau. Nous prévoyons également d'améliorer le passage piéton inférieur.

VAISE ET BERGES DE SAONE

CIL de VAISE

Quelles mesures sont envisagées pour concilier la densification de l'habitat urbain (en vue de lutter contre l'extension démesurée de l'urbanisation) avec la qualité de vie, l'harmonie architecturale des constructions, le développement durable, le maintien et la multiplication des espaces verts, la végétalisation de la cité.

Après la découverte d'un sarcophage et de vestiges rue des Monts d'Or, le futur aménagement des Rives de la Saône peut-il inclure dans sa conception une valorisation de ces découvertes, la mémoire des quartiers de Vaise et de l'Industrie (Forts de Loyasse et de Vaise, Gare d'Eau, Usines Rhodia et Rivoire et Carret) ?

Est-il envisagé le retour d'une barque sur les lieux de leur découverte (Quartier Saint Georges) ?

Réponse R. CRIMIER

1- La densification de l'urbanisation et la qualité de vie : A Vaise, sur les berges de Saône, la densification de l'urbanisation aura atteint son terme à la fin de l'opération d'aménagement du quartier de l'Industrie. L'objectif d'aménager les berges de Saône (Projet Rives de Saône, projet phare du plan de mandat), dans un souci de préservation du site naturel, d'amélioration des nuisances diverses (bruit, pollution..) contribuera à maintenir, voire à améliorer la qualité de vie du quartier. Les réflexions en cours visent à élargir les circulations en mode doux (piétons, vélos) et à une réappropriation des berges de la Saône. Dans le projet Quartier de l'Industrie, il est par ailleurs prévu d'aménager le quai Sédaillan suite au transfert de la circulation contre la voie ferrée.

2- Les traces du passé : Les aménagements du projet Rives de Saône prendront en compte la mémoire des quartiers traversés. Ce projet fera l'objet d'une large concertation.

CARRE DE SOIE & USINE TASE, VAULX-EN-VELIN

CIL de CUSSET

Quelles suites seront données aux diverses propositions faites par le CSR de Vaulx-en-Velin et les associations villeurbannaises ? Où en est la procédure de protection de l'usine TASE ? Quels projets pour sa reconversion ?

Réponse R. CRIMIER

Des associations ont saisi le Ministère de la Culture à l'automne 2007, pour une demande d'inscription des bâtiments de l'usine TASE encore existants (à savoir le bâtiment de façade et l'aile est) sur la liste des Monuments Historiques. La DRAC a instruit cette demande et a rencontré à l'été 2008 le promoteur Bouwfonds Marignan, pour appréhender ses intentions sur le devenir de ces bâtiments. D'un commun accord, ils ont décidé de mener des investigations complémentaires pour permettre de cerner les conditions et les coûts de remise en état de ce bâtiment. Les premiers rapports d'études sont en cours d'analyse et vont être complétés dans les semaines à venir.

La DRAC a décidé de repousser l'examen de ce dossier à la Commission de Protection Régionale des Sites Historiques (CRPS) de fin février 2009 afin de pouvoir prendre en compte les études en cours (par rapport par exemple à la future destination des bâtiments). A l'issue de la proposition de la CRPS, la décision de l'inscription de tout ou partie des bâtiments existants, appartiendra au Préfet. Il est aujourd'hui prématuré d'engager une réflexion sur les programmes qui pourraient trouver leur place dans la mesure où ces derniers sont très directement liés au devenir des bâtiments existants : conservation intégrale, conservation partielle, construction neuve à l'identique, nouveau plan masse.

ZAC YOPLAIT

Après l'enquête de voisinage réalisée cet été sur la zone Soie/Comberousse, quelle opération de requalification de ce secteur (y compris la rue Léon Blum) à l'abandon depuis 30 ans, est envisagée par le Grand Lyon et la ville de Villeurbanne ?

Réponse R. CRIMIER

La décision politique portée par la commune de Villeurbanne et le Grand Lyon est de mettre en place sur ce site une opération d'aménagement de type ZAC. Le territoire concerné recouvre près de 20 ha délimité au Nord par la rue Léon Blum, au Sud par T3, à l'ouest par le cimetière et à l'est par la Rue de la Poudrette. Un urbaniste en chef a été désigné au printemps 2008, par les services du Grand Lyon. Il a réalisé des premières études de faisabilité, qui doivent donner lieu à un premier travail de concertation, mené au sein d'ateliers qui seront annoncés lors d'une réunion publique de lancement fixée le 20 janvier. L'objectif est d'aboutir à un dossier de création de la ZAC fin 2009, ce qui permettrait d'envisager des premiers chantiers courant 2012.

Concernant l'enquête de voisinage réalisée sur la zone La Soie / Decomberousse. Elle portait sur l'habitat et constituait une part du travail d'étude préalable. Une réunion de restitution au public des résultats de cette enquête a eu lieu le mardi 9 décembre dernier. Cette réunion a permis également de présenter les premières conclusions des élus quant au devenir de cette zone, à savoir :

- Entre la rue de la Soie et la rue Decomberousse : conservation de l'habitat de type faubourien.*
- Au nord de la rue de la Soie : acquisition de la communauté urbaine au fur et à mesure des ventes et à terme, en fonction des phases du projet urbain.*

ANNEAU BLEU

Point sur l'aménagement des berges du canal de Jonage, la réfection du mur de séparation avec l'hippodrome et l'aménagement de la Maison de l'Anneau Bleu dans le « célibatorium EDF »

Réponse R. BERNARD

- Projet d'aménagement des berges : Les travaux sont prévus début 2010 pour une durée d'environ deux ans. Préalablement, le Conseil de Communauté aura délibéré sur ce projet dès février 2009, ce qui permettra la réalisation de l'enquête publique au mois de mars.

Les travaux consistent en :

- aménagement d'une piste mode doux sur la totalité des rives du canal de Jonage (environ 40 km),*
- aménagements paysagers sur certains secteurs ainsi que réalisation de halte comme ce sera le cas à l'extrémité de la rue Jara,*
- réalisation d'une estacade sous le pont de la Sucrierie pour une continuité de l'itinéraire.*

- Le « Célibatorium » : Ce bâtiment à proximité immédiate du barrage, aujourd'hui inutilisé, est propriété d'EDF. Il était à l'origine destiné à loger les célibataires travaillant à l'usine hydroélectrique (d'où son nom). Le Grand Lyon, en accord avec les communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne, a fait réaliser une étude de faisabilité sur la réutilisation de ce bâtiment tant en terme de structure que d'usage. EDF va proposer aux collectivités le rachat de ce bâtiment, il conviendra alors de voir comment répondre à cette offre qui pourrait concerner éventuellement les communes, le syndicat intercommunal du canal de Jonage, le Grand Lyon, ... d'où la nécessité de trouver une organisation des maîtrises d'ouvrage qui regroupe les différents partenaires. C'est dans ce cadre que pourra être étudiée l'hypothèse d'une Maison de l'Anneau Bleu.

SAUVEGARDE des MONTS d'OR

Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour protéger les Monts d'Or ? Comment envisagez-vous de limiter l'implantation régulière de ZAC ?

Réponse R. CRIMIER

Tout d'abord, il convient de rappeler ce qu'est une ZAC (Zone d'aménagement concerté) à savoir une opération d'aménagement concerté qui permet, en relation avec les communes, de réaliser des programmes d'aménagement sur des secteurs bien définis. Cela peut concerner des zones d'habitat, des zones de développement économique ou des zones mixtes. L'objectif est très souvent de pouvoir intégrer les stratégies et politiques publiques comme la construction d'équipements publics. Contrairement à un lotissement, la ZAC prend en compte l'environnement du secteur et les besoins actuels et futurs des habitants de ce secteur. C'est un outil d'aménagement mis en œuvre à la demande des communes. La ZAC reste un outil à la disposition des maires pour mieux maîtriser l'aménagement urbain et non pas l'inverse. Elle est soumise, qu'elle soit publique ou privée à une concertation préalable, à une enquête publique dans le cadre du PLU ou à une autre enquête publique s'il y a une procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP). Il y a aujourd'hui 45 ZAC actives sur le territoire du Grand Lyon et finalement très peu dans les Monts d'or (1 à Collonges, 1 à St Germain, 1 à St Romain, (1 à Limonest - en projet))

Thématique Déplacements

RENAISSANCE du VIEUX LYON

Liaison Saint Paul/Part-Dieu. Quelle solution envisagez-vous ? Tram, ? Trolley ? Métro ?

Réponse SYTRAL

Cette liaison est assurée actuellement de façon satisfaisante par la ligne de trolleybus C3. Des études sont en cours pour augmenter le linéaire du couloir bus pour cette ligne, en particulier sur le cours Lafayette. Les difficultés d'insertion de ce type d'aménagement ne permettent cependant encore de conclure à leur faisabilité. Il n'est pas prévu à court terme d'investissement dans un moyen plus lourd type tram ou métro, voire tram-train.

CIL SAXE-BROTTEAUX

Il relève l'absence de WC publics dans les stations de métro. Est-il prévu des installations dans le futur ?

Réponse SYTRAL

Non, ce n'est pas dans notre domaine de compétence sur le domaine public de surface, et les temps de transport du métro ne le justifient pas dans les stations.

CIL des ETATS-UNIS

Il souhaite connaître le calendrier du second tronçon de T4 en direction de la Part-Dieu et le tracé (demande commune des autres CIL concernés).

Réponse SYTRAL

La seconde phase de T4 entre Jet-d'Eau et Part-Dieu a été décidée dans le mandat précédent. C'est un projet dont la mise en service est pour l'instant envisagée pour 2013, l'enquête préalable à la DUP devrait être lancée tout début 2009.

Le prolongement de T1 entre le Pont Pasteur et le Boulevard des Etats-Unis, via Challemel Lacour est-il d'actualité ?

Réponse SYTRAL

L'extension de T1 à Debourg est quant à elle inscrite au plan de mandat du SYTRAL approuvé le 30 octobre dernier ; les études de définitions et d'avant projet démarrent. La mise en service pourrait intervenir vers 2014, une première phase sera prête pour desservir le Musée des Confluences à son ouverture. Pour ce qui est de la prolongation de cet axe dans le cadre de la liaison périphérique A7, il n'est prévu dans ce plan de mandat que des études.

CIL du BACHUT

L'ouverture de l'Hôpital Privé Jean Mermoz nécessiterait une desserte rue Bataille. Le seul arrêt de la ligne 23 est situé rue des Alouettes. Est-il envisagé de prendre en compte cette demande ?

Réponse SYTRAL

L'hôpital Jean Mermoz (55 avenue J. Mermoz) est desservi par de nombreuses lignes TCL : Lignes 24 et 26 arrêt Maryse Bastié / fréquence = 6 à 10 mn en semaine / accès direct à l'hôpital / connexion au métro D à Mermoz Pinel.

- La ligne 23 : arrêt Bachut / fréquence 8 à 10 mn en semaine (NB : cette ligne ne passe pas par la rue des Alouettes).

- Le tramway T2 : station Bachut / fréquence 5 à 7 mn en semaine trajet en marche à pieds jusqu'à l'hôpital = 3 à 5 mn.

La direction de l'hôpital a demandé au SYTRAL de convertir les PDE passés avec les différents établissements regroupés depuis peu sur le site, en un PDE unique. Cette démarche semble montrer que la desserte est bien adaptée au personnel et aux visiteurs. Il n'est donc pas envisagé de modification de desserte, dans l'immédiat, mais nous resterons bien entendu attentifs à l'évolution des besoins.

CIL de CHAMPVERT

Pôle Gorge du Loup : Il regrette l'absence de concertation du SYTRAL avec les usagers sur la réorganisation de l'intermodalité du Pôle Gorge du Loup. Ils regrettent que le 14 (en direction d'Oullins) soit remplacé par le 19 et le 3 (La Duchère).

Réponses Mme GUILLOU pour le SYTRAL

Le fonctionnement du Pôle de Gorge de Loup n'avait que peu évolué depuis son ouverture, alors que les réseaux de transport qui le desservent avaient quant à eux fortement évolué. Les évolutions importantes des lignes TCL desservant Gorge de Loup, en termes d'offre et de fréquentation, entraînaient de nombreux dysfonctionnements :

- encombrements de certaines entrées de la station métro et des rames arrière de la ligne D liés à la position des arrêts de dépose bus,*
- surcharge de certains arrêts de bus,*
- débordement des bus sur les voies de circulation posant de graves problèmes de sécurité.*

La réorganisation des arrêts de bus sur le site a été étudiée par Keolis Lyon et SYTRAL en fonction des charges des lignes et des arrêts, des correspondances les plus utilisées par les clients TCL, tout en visant à améliorer la sécurité des passagers autour du site. Cette démarche a été lancée en 2005, et a fait l'objet d'une information à la mairie du 9^{ème}

arrondissement de Lyon. De longues négociations avec le Département du Rhône (également utilisateur du site) ont allongé les délais de mise en œuvre (2008).

UCIL

Rue Garibaldi : La requalification de cette artère est-elle prévue dans le plan de mandat ?

Réponse M. ABADIE

La requalification de la rue Garibaldi est inscrite au Plan de mandat et dans la Programmation Pluri-annuelle des Investissements votée lors du Conseil Communautaire du 15 décembre dernier. Elle est envisagée en deux phases : d'abord la remise à niveau de la trémie entre les rues Vauban et Bouchut puis le réaménagement de la partie Sud jusqu'à l'avenue Berthelot. La première phase de requalification sera conduite dans ce mandat. Cette opération lourde fera l'objet d'une concertation dans le cadre de la Charte de la participation du Grand Lyon et d'une enquête publique. Le début des travaux est prévu fin 2012.

CIL de CUSSET

Modification du PDU (Plan des déplacements urbains) : Requalification du Cours Emile Zola et modification générale du PDU dans ce secteur.

Réponse M. ABADIE

Une étude d'insertion d'un itinéraire vélo est en cours de réalisation à la Direction de la Voirie. La Mission Déplacement pilote une actualisation du Plan de Déplacement du Secteur de Villeurbanne (document technique élaboré en lien avec la commune qui traduit les orientations du PDU), qui intégrera l'instauration d'une limitation de vitesse à 30km/heure de la partie du cours Émile Zola traversant les Gratte Ciel.

Réponse complémentaire : Plus spécifiquement sur le secteur de Cusset, la ville de Villeurbanne et le Grand Lyon sont d'accord pour engager une réflexion sur l'ensemble du périmètre de l'échangeur de Cusset en lien avec le Conseil Général qui est compétent pour ce qui concerne le périphérique mais cette démarche reste à engager.

CONFLUENCE

CIL SUD-PRESQU'ÎLE

Liaison piétonnière Place Carnot/Cours Charlemagne : Quels projets sont prévus pour améliorer l'espace piéton à l'intérieur du pôle multimodal de la gare de Lyon-Perrache et du Centre d'échanges pour faciliter l'inter-communicabilité lourdement obérée par les voûtes ?

Il est souhaité une meilleure accessibilité à l'échangeur de la Gare de Perrache des piétons, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, poussettes. Quelles mesures sont à l'étude pour l'améliorer.

De même quant à la mise en place d'une signalétique « ad hoc » pour les liaisons tram-métro et la « requalification » du trajet peu fonctionnel de correspondances tram-métro.

Réponse Roland. BERNARD

Rappelons qu'en 2000 avec l'arrivée du tramway, une liaison piétonne reliant la place Carnot à la gare, côté Rhône a été créée. Cet été, le SYTRAL a procédé à la réfection des sols de ce passage. Il y a eu également la création d'une piste cyclable avec trottoir piétons côté Saône, entre le cours Charlemagne et la place Carnot. Des travaux plus récents permettent d'améliorer les conditions d'accueil des usagers de la gare et du Centre d'échanges de Perrache en particulier la réfection des ascenseurs :

- Au printemps 2008, réfection de l'ascenseur "monte malade" accessible aux PMR depuis la place Carnot pour accéder au CELP niveau 2 et rejoindre éventuellement la gare ou emprunter les ascenseurs intérieurs pour accéder au tramway ou aux taxis.

- Réfection de l'ascenseur de Perrache sud (remise en service le 6 décembre) qui permet d'accéder à la gare et à la passerelle reliant le CELP jusqu'à l'ascenseur "monte malade" pour rejoindre la place Carnot.

Et la reprise des voûtes de la traversée au-dessous des voies au niveau de la gare SNCF (inauguration prévue fin janvier 2009).

Dans le cadre de Confluence, un projet est également en cours de définition pour réaliser un parvis côté sud de la gare (Perrache pavillon sud) : projet SNCF, GDL, Région RA (accessibilité PMR). Il s'agira d'un bâtiment ouvrant la gare côté Confluence avec la reprise des accès PMR, des escaliers mécaniques qui seraient alors déplacés dans ce bâtiment et non plus en façade comme aujourd'hui. L'entrée de ce bâtiment serait située au centre de la place des Archives et il sera possible de relier directement la gare et le parking situé en dessous de la place des Archives. (accès niveau moins 1 au parking avec une dépose-minute - accès 0 au niveau de la place des Archives). Tous les circuits piétonniers, l'accessibilité PMR et l'inter-modalité entre la place des Archives et le bâtiment voyageurs de Lyon Perrache seront donc améliorés.

Le Grand Lyon doit confirmer au 1^{er} trimestre 2009 dans le cadre du Projet Confluence, le lancement d'une mission d'études urbaines permettant d'étudier également de nouvelles conditions d'amélioration du fonctionnement urbain de l'ensemble du secteur.

Éléments de réponse complémentaires : Autre intervention en gare de Perrache : amélioration du terminus des TER en provenance de Givors, Pierre Bénite, Oullins.

Les travaux d'allongement du quai, de signalisation ferroviaire permettra une meilleure exploitation de la ligne, de libérer de la capacité et donc d'augmenter à terme le cadencement des TER. Le Grand Lyon participe à ce projet pour 500 000 euros. (Projet inscrit au protocole rive droite signé par le Grand Lyon en octobre 2007).

CONFLUENCE 2^{ème} PARTIE : **CIL SUD-PRESQU'ILE**

Circulation automobile : quelles solutions pour désenclaver la circulation des véhicules dans le Confluent ?

A quel horizon est envisagé le déclassement de l'autoroute ? (dossier soutenu par l'UCIL, Centre Presqu'île, etc..)

Réponse M. ABADIE

Une étude sur l'implantation d'un troisième pont sur le Rhône est en cours (pont des Girondins). Sa réalisation reste à programmer. Parallèlement, le prolongement du tramway T1 à Debourg est programmé au plan de mandat du SYTRAL ainsi qu'une navette de bus pour relier le secteur Montrochet aux docks. Dans le cadre du projet REAL, une halte ferroviaire TER verra le jour sur le cours Charlemagne au sud du quartier Confluence. Par ailleurs, une étude sur une navette fluviale est en cours qui relierait la darse à St Paul. Le projet de l'aménagement du site Confluence, rappelons-le, vise à faire de ce quartier un quartier durable privilégiant les modes doux et les transports en commun.

Concernant le déclassement de l'autoroute, ce dernier est conditionné par la mise en œuvre du contournement autoroutier ouest de Lyon et du bouclage du périphérique pour lequel les services du Grand Lyon travaillent à rendre les choix irrévocables à la fin de ce mandat (Direction des Grands Projets), pour une réalisation à compter du mandat suivant.

CIL du POINT du JOUR

1^{ère} partie de la question : Bilan actions pour partage de la voirie- vélo...

Réponse M. VESCO dans la Thématique Propreté- Sécurité-Voirie

2^{ème} partie : Le 5^e arrondissement est toujours asphyxié par le trafic pendulaire des véhicules en provenance de l'Ouest lyonnais. Quelles actions ont été entreprises pour y remédier ? Quelles sont vos propositions ?

Où en sont les dossiers du TOP, du COL, du tram-train ? (dossiers du contournement autoroutier suivis avec attention par l'UCIL qui a toujours soutenu cette position).

Réponse M. ABADIE

La Communauté Urbaine de Lyon et le Conseil Général du Rhône font du bouclage du périphérique un projet prioritaire. Inscrit dans un schéma multimodal des déplacements de l'agglomération, le tronçon Ouest du périphérique (TOP) est indispensable pour organiser les flux internes et d'échanges dans le cadre d'une organisation multipolaire du développement urbain. Une commission mixte d'élus du Conseil Général et de la Communauté Urbaine a été mise en place et s'est réunie le 25 septembre 2008 pour réaffirmer le caractère prioritaire de ce projet et engager toutes les procédures d'urbanisme nécessaires à permettre de réaliser cette opération dès le prochain mandat.

Les objectifs du TOP sont :

- protéger le centre de l'agglomération et les communes de l'ouest lyonnais du trafic automobile ;
- requalifier l'autoroute A6/A7 à l'intérieur du périphérique ;
- améliorer l'accessibilité aux communes de l'ouest et de réaménager certaines voiries en donnant une meilleure place aux transports en communs et modes doux.

Le COL, Contournement Ouest de Lyon, qui doit assurer l'écoulement des flux interrégionaux de transit , est un projet porté par l'Etat. Il est complémentaire au projet du TOP et il permettra de déclasser l'A6/A7. Le Grand Lyon souhaite que le Gouvernement fasse connaître ses intentions sur le projet du COL de façon à inscrire le projet de tronçon Ouest du périphérique dans un contexte clair.

En outre, le Grand Lyon porte en partenariat le projet REAL (**Réseau express de l'aire urbaine de Lyon**). Initiative des Présidents des institutions partenaires, le projet REAL a pour objectif principal de développer l'inter-modalité et de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en intégrant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise. Un protocole d'accord, signé par les partenaires en 2005, inscrit **le projet de l'Ouest Lyonnais** en tant que « grand projet », à l'instar des projets LESLYS et Jean Macé.

L'Ouest Lyonnais : L'Etat, la Région, le Département du Rhône et le Grand Lyon, ainsi que RFF et la SNCF considèrent que le projet de l'Ouest Lyonnais constituerait une opération exemplaire de développement durable, en permettant :

- d'améliorer de façon significative les déplacements sur l'ensemble du réseau comme de répondre aux besoins de transport des villes périphériques qui se sont développées en tant que zones résidentielles, reliées au bassin d'emplois de l'agglomération lyonnaise,
- de proposer une alternative crédible à l'utilisation de la voiture particulière sur le secteur de l'Ouest Lyonnais, contribuant ainsi à la diminution de la congestion automobile et à la réduction de la pollution et des gaz à effet de serre,
- de favoriser le développement des communes au plus proche des dessertes ferroviaires et ainsi de contribuer à un aménagement équilibré du territoire en cohérence avec les objectifs d'urbanisation privilégiées des secteurs desservis par les transports en commun.

Le Grand Lyon, dans ce projet, est intéressé au titre de l'aménagement durable du territoire, convenant que le report modal ainsi suscité devrait minimiser la part de l'automobile dans l'agglomération et que le projet permettrait aussi d'améliorer les conditions d'accès à l'agglomération, ses emplois et ses services des populations périurbaines. De même, il devrait pouvoir contribuer à la mise en place d'un urbanisme mieux maîtrisé car mieux orienté vers le rail, ce qui devrait être un des objectifs du SCOT de l'agglomération lyonnaise, actuellement en cours. Ce projet représente un budget de 300 millions d'euros, le Grand Lyon participe à hauteur d'environ 24 millions d'euros (pour info : 12,5 millions d'euros pour l'infrastructure ferroviaire + 10 à 12 millions pour les gares). 11 gares seront réaménagées au niveau des parkings, de l'info voyageurs, de l'inter-modalité Côté réseau ferré, des travaux d'électrification et de doublement des voies seront par exemple réalisés.

BUE (Boulevard urbain est)

CIL de CUSSET :

Il est souhaité un point sur l'infrastructure routière envisagée dans la traversée de Vaulx-en-Velin. Une liaison transversale A42/A43 serait souhaitable. Est-elle à l'étude ?

Réponse M. ABADIE

Le projet du BUE sur la commune de Vaulx-en-Velin est en phase opérationnelle. Compte tenu de l'évolution du programme d'aménagement suite à la concertation avec les riverains, un nouveau Maître d'œuvre vient d'être désigné. Les études vont démarrer pour des travaux envisagés à partir de la mi -2011. Le bouclage du BUE vers l'A 46 au nord du pont de la Sucrerie est aussi en phase opérationnelle mais sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Rhône.

ASSOCIATION SERIN et QUAI GILLET

Le nouveau tunnel sous la Croix-Rousse doit permettre le passage d'une ligne de tramway. Une ligne de trolley nous paraîtrait d'une réalisation plus rapide et moins onéreuse. Une décision a-t-elle été prise ?

Réponse G. CLAISSE

La solution de rénovation retenue le 9 juillet 2007 par le Conseil communautaire au terme de la concertation préalable prévoit la construction d'un nouveau tube au nord du tunnel existant et parallèle à celui-ci, ce nouveau tube étant réservé aux transports en commun et aux modes doux. Le programme de l'opération approuvé le 12 novembre dernier par le Conseil communautaire précise que ce nouveau tube, d'une largeur de 10 mètres maximum, permettra d'accueillir une voie de circulation réservée aux transports en commun en site propre bus dans le sens Rhône - Saône, une voie cycliste bidirectionnelle et une voie pour les piétons. Comme mentionné dans le rapport au Conseil communautaire du 9 juillet 2007, la solution de rénovation retenue renforce le concept de ligne forte de la ligne 36, conformément aux prescriptions du PDU, et le gabarit du tube créé permettrait le cas échéant d'envisager l'insertion d'un double sens Trolley ou Tramway

En conséquence, nous étudions sur l'avenue de Birmingham une solution intégrant des sites propres pour bus thermiques, tout en prévoyant des emprises qui permettraient l'évolution vers un trolley ou un tramway.

Une liaison piétonne, mode doux viendra-t-elle doubler le pont Schuman pour relier le quartier de l'Industrie et Lyon-Plage et la Rochette, ainsi que nous le souhaitons ?

Réponse G. VESCO

La Passerelle Mazaryk existante sera affectée aux déplacements doux après mise en service du futur pont Schuman. Ce dernier ne sera pas équipé de piste cyclable car elle se fera sur le pont Clémenceau dans le prolongement de celle du tunnel. Votre demande pourra être examinée dans le cadre du Projet Rives de Saône. Rappelons tout de même, qu'entre le pont Clémenceau et l'île Barbe, il y a aura 4 possibilités de franchir la Saône.

CIL VILLETTE-PAUL BERT

Quels projets pour le réaménagement de la Place de Francfort, le développement de la gare SNCF côté Vilette et le transit de piétons est-ouest, la gare routière, les liaisons LESLYS, T3 et T4.

Réponse Mme GUILLOU du SYTRAL et G. CLAISSE

Projet de la gare : *La gare a été construite en 1983 et dimensionnée pour accueillir 35 000 voyageurs par jour. Aujourd'hui, la gare accueille aux environs de 85 000 utilisateurs, en jour normal (hors départ de vacances ...). Les utilisateurs de la gare sont, schématiquement, pour deux tiers d'entre eux des usagers des trains grandes lignes et régionaux, et pour le dernier tiers des habitants et usagers du quartier sans lien direct avec la gare : c'est là la spécificité de la gare de la Part-Dieu, gare biface faisant le lien entre l'Est et l'Ouest et gommant la rupture du sillon ferroviaire. La prévision, à l'horizon 2013, est une fréquentation journalière de 130 000 personnes par jour et de 160 000 en 2020. Cette*

croissance de la fréquentation sera due à l'augmentation de la clientèle ferroviaire comme à l'augmentation des flux urbains entre les deux faces Est et Ouest de la gare.

Face à cette situation, l'extension des capacités d'accueil de la gare est étudiée et trouvera sa concrétisation en 2 étapes :
- à court terme (travaux prévus fin 2009 et en 2010), une 1ère intervention sur la fluidification des parcours au travers du hall de gare et une augmentation de capacité d'accueil de voyageurs dans le hall et sur les quais par une rationalisation des zones de passage, d'information, d'attente ; c'est une étape de modification du mobilier utilisé dans le hall et sur les quais, entre autre, et qui intégrera la 2ème étape déjà à l'étude mais plus longue à mettre en œuvre :
- une extension physique du hall de la gare pour augmenter les surfaces intérieures et créer un quai supplémentaire : le quai de la voie K, voie où les trains aujourd'hui ne s'arrêtent pas. Cette étape est plus longue à mettre en œuvre entre autre à cause des études techniques plus complexes à mener.

Ce projet de dé-saturation de la gare de la Part-Dieu est mené sous la maîtrise d'ouvrage de la SNCF, avec la participation des partenaires : Région Rhône Alpes, Communauté urbaine de Lyon, Sytral, RFF. Ce projet s'inscrit dans le grand projet REAL d'amélioration des relations ferroviaires de proximité de Lyon et dans la réflexion menée au niveau de l'agglomération lyonnaise sur l'augmentation des capacités ferroviaires pour pouvoir accueillir à plus long terme la croissance du trafic tant régional que national et international.

Secteur Vilette-Francfort : Le projet de dé-saturation de la gare ne présente pas aujourd'hui d'impacts côté rue de la Vilette. Mais ce secteur va évoluer en accueillant en 2010 le terminus de la ligne express de liaison avec l'aéroport (LESLYS) puis la ligne T4 qui traversera le quartier du nord au sud par la rue de la Vilette (T4 devant rejoindre la ligne de T1 avenue Thiers pour desservir la Doua), ainsi que les lignes de trolleybus C1 et C2. La communauté urbaine, avec la ville de Lyon et le SYTRAL, réfléchit à l'organisation des espaces publics pour que ceux-ci soient compatibles avec une fréquentation très importante et des usages complexes.

La gare routière n'a pas forcément vocation à rester sur l'espace public de la place de Francfort, en tout cas pas dans cette forme. Par contre elle ne peut pas s'éloigner de la gare car une majorité des cars l'utilisant est des cars TER affrétés par la Région Rhône-Alpes et la SNCF en remplacement de lignes de train (soit en régulier, soit en périodes de travaux ...). De même le parking minute de la place ne présente pas une image très valorisante mais il remplit une fonction indispensable à la gare SNCF. Tous ces éléments devront être pris en compte pour élaborer un projet cohérent et complexe répondant aux différentes attentes d'espace public, de qualité de vie, de confort pour les usagers.

Réaménagement de la Place de Francfort, sur cette place est en cours de construction le nouvel immeuble de la MAJO et de l'OPAC du Grand Lyon ?

Réponse G. CLAISSE

La MAJO désigne l'ancienne maison des jeunes ouvriers, foyer de travailleurs, qui a été démolie entre la rue de la villette et le rue Maurice Flandin. A la place de ce bâtiment, l'OPAC du Grand Lyon est en train de construire un bâtiment qui comportera toujours une résidence pour travailleurs, ainsi que le nouveau siège social de l'OPAC du G. L., des bureaux, une crèche, une salle de sports, un restaurant-cafétéria.

Sous ce bâtiment 5 niveaux de sous-sols accueilleront des parkings dont un certain ouvert au public (payants).

Thématique Démocratie locale

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

CONSEILS DE QUARTIER

COMITE de QUARTIER SAINT-JUST, SAINT-IRENEE, FOURVIERE :

Le Comité de Quartier (CIL) créé en 1976 constate que le nom pris postérieurement par le conseil de quartier créé en 2002, portant le même éponyme, prête continuellement à confusion auprès des habitants. Il demande que l'appellation du conseil de quartier soit modifiée lors de son renouvellement et suggère que ce conseil soit dénommé « Trion-Antiquaille-Sarra ». La décision vous appartenant conformément à l'article 1 de la loi : « *le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement* ».

L'UCIL souhaite que le terme générique de « conseils de quartier » auquel fait référence la loi de 2002 soit remplacé par un terme plus identitaire et éliminant toute confusion avec les Comités d'intérêts locaux ou des Comités de quartier. Grenoble a donné à ses conseils de quartier l'appellation de *conseils consultatifs de secteur* et Montpellier *conseils citoyens de secteur*, qui sont tout à fait conformes à la loi.

CICA

UCIL & CIL

Certaines informations relayées par des membres des conseils de quartier de la mandature précédente laissent penser que les CICA pourraient être ouverts aux conseils de quartier. L'UCIL et les CIL tiennent à réaffirmer leur attachement à la loi

qui a créé les CICA et a rappelé la contribution de l'UCIL à sa rédaction. Le président du Grand Lyon y a d'ailleurs été parti prenante. Les CICA sont ouverts aux seules associations, statut dont ne peuvent se prévaloir les conseils de quartier qui sont amplement représentés dans cette institution par le maire de l'arrondissement et les élus dont dépendent fonctionnellement les conseils. L'UCIL demande que la loi PLM soit respectée tant dans son esprit que dans sa lettre.

Réponse de Gérard CLAISSE

1. Les communes de Grenoble et Montpellier ont profité de la loi de Démocratie de proximité pour territorialiser l'action municipale. N'ayant pas d'arrondissement, elles ont territorialisé leur action municipale en secteurs, parce qu'un secteur regroupe plusieurs quartiers. C'est pourquoi leurs conseils de quartier ont été dénommés « conseils de secteur ». À Lyon, nous avons déjà des arrondissements ; en rajoutant un échelon secteur aux découpages territoriaux actuels, on risquerait de compliquer les choses pour les habitants. Je ne suis pas favorable à cette terminologie de secteurs ; je crois que le quartier est un mot qui fait identité ; les gens ont un sentiment d'appartenance à leur quartier.

Le terme de « conseil » est effectivement ambigu : il peut être délibératif comme le conseil régional ; seulement consultatif comme le conseil économique et social et le conseil de développement... Un « conseil consultatif » serait plus précis que « conseil de quartier »... toutefois les conseils de quartier portent des initiatives et animent des démarches. Ils ne restent pas dans la consultation. À plus large échelle, au niveau du Grand Lyon et de la Ville de Lyon nous entrons dans une culture de la concertation, échelon supplémentaire en matière de démocratie participative par apport à la simple consultation.

2. Toutefois la dénomination d'un conseil de quartier dépend de la compétence du conseil d'arrondissement. Il est exact que le nom « Saint-Just, Saint-Irénée, Fourvière », identique à celui du comité de quartier, pose un problème de confusion. Le conseil d'arrondissement, sollicité à plusieurs reprises, renvoie la question au nouveau bureau du conseil de quartier. Je vous invite à vous tourner vers lui pour essayer d'envisager un accord à ce sujet.

3. Les CICA sont une spécificité de la loi PLM de 1982. Elle a acté la place des associations au sein de la vie municipale par le biais des CICA. 20 ans après, la loi Démocratie de proximité de 2002 acte que les habitants font partie intégrante de la vie municipale par le biais des conseils de quartier. Entre ces deux dates, la démocratie participative s'est approfondie. Chacune des deux lois a produit une instance : le CICA dans un cas, le conseil de quartier dans l'autre. On a une représentation du travail en matière de participation citoyenne : en 1982 il passe par les associations, en 2002 il est élargi à une autre forme d'engagement citoyen : la participation des habitants.

D'un point de vue strictement juridique, les seules associations sont membres du CICA. Mais dans l'esprit de la loi de 2002, les conseils de quartier n'ont-ils pas leur place sur les bancs des CICA, (en tant que lieux d'information et lieux d'arrondissement). Il appartient à chaque conseil de quartier, à chaque arrondissement d'assumer cette responsabilité. Ces deux formes de participation citoyenne sont totalement complémentaires et peuvent s'enrichir. Pour la démocratie locale, l'addition des forces est importante : lorsque davantage de gens participent à la vie de la cité, les décisions publiques s'améliorent, les services publics sont mieux branchés à la demande sociale, le « vivre ensemble » se développe dans d'autres cités...

Les CIL et les conseils de quartier, indépendants à l'égard du pouvoir municipal, doivent jouer sur leur complémentarité. Dans cet esprit, je veillerai à ce que les CIL soient membres de droit des conseils de quartier.